

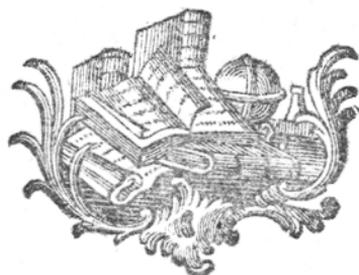
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER 1794.

*Neque te ut miretur turba, laborès,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. Février 1794.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Instructions chrétiennes sur les Huit Béatitudes, tirées des Peres de l'Eglise (a) & en particulier de S. Augustin; avec Prières & Aspirations sur chaque instruction. A Paris, chez Lottin; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1 vol. in-12 de 459 pag. Prix 2 liv.

L'ÉVANGILE ne contiendroit-il que les huit Béatitudes, il porteroit encore le caractère de l'inspiration & de la Divinité, on diroit en-

(a) L'auteur a mis, *des Saints Peres de l'Eglise*, expression qui n'est pas d'usage, & qui de plus est une espece de pléonasme. On dit simplement *les Peres de l'Eglise*, ou *les Saints Peres*.

core avec un philosophe de ce siècle (J. J. R.) :

» La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur.

» Voyez les livres des philosophes avec toute

» leur pompe : qu'ils sont petits auprès de celui-

» là. Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime

» & si simple soit l'ouvrage des hommes ? Est-

» ce-là le ton d'un enthousiaste, ou d'un am-

» bitieux sectaire ? Jamais des auteurs Juifs

» n'eussent trouvé ni ce ton ni cette morale ».

En effet, qui eût jamais songé à trouver le bonheur dans la pauvreté d'esprit, dans la douceur, dans la patience, dans la pureté du cœur, dans les larmes, dans la persécution, si le Ciel ne l'en avoit instruit ? Qui eût pu franchir l'espace immense qui se trouve entre cette doctrine & celle des plus célèbres moralistes de l'antiquité ? Que si on ajoute le sentiment que produit la pratique de cette morale dans les cœurs droits & dociles, on peut bien dire avec S. Paul qu'on tient, pour ainsi dire, Dieu par la main. Ces *Instructions chrétiennes* sont très-propres à produire cet effet. Elles sont écrites avec un ordre, une clarté, une candeur, qui en rendent la lecture pressante & touchante : elles sont sur-tout à portée du premier âge par la forme de catéchisme, la succession des demandes & des réponses, & par le véritable ton de l'instruction. Dans la préface où il y a bien de la bonne philosophie, l'auteur s'exprime de la sorte.

Quærens
Deum, sè
fortè at-
tractent
eum. Act.
 17.

» On ne peut douter que de toutes les sources des erreurs & de la corruption du monde, une des plus fécondes ne soient les fausses idées que se forment les hommes de

„ ce qui peut les rendre heureux ou malheu-
 „ reux; & ils ne s'égarerent & ne se perdent,
 „ que parce qu'ignorant le vrai bonheur, ou
 „ négligeant de se le procurer, ils ne s'atta-
 „ chent au contraire qu'à ce qui les rend mi-
 „ sérables. Les ténèbres où nous sommes tom-
 „ bés depuis le péché, la concupiscence qui
 „ a dérégulé nos inclinations, & qui fait que
 „ nous n'avons plus de goût que pour les biens
 „ sensibles, les préjugés où nous sommes éle-
 „ vés dès notre enfance, & qui tendent tous
 „ à nous inspirer une grande idée de ces faux
 „ biens; l'exemple & le langage du monde,
 „ qui forme en nous ces idées & les fortifie,
 „ & qui nourrit les passions qui les entretien-
 „ nent, sont autant d'obstacles qui nous em-
 „ pêchent de bien juger de ce sur quoi il est
 „ si important pour nous de ne nous point
 „ tromper. Qu'il est peu d'hommes qui ne s'y
 „ méprennent! Presque tous ressemblent à des
 „ voyageurs écartés de leur chemin, qui s'é-
 „ loignant du vrai but, n'avancent que pour
 „ s'en éloigner de plus en plus, & n'ouvrent
 „ les yeux à la fin de leur course, c'est-à-dire,
 „ de leur vie, que pour connoître avec effroi
 „ combien ils sont loin du terme. — C'est
 „ le sort malheureux de tous ceux qui n'ont
 „ point été instruits à l'école de Jesus-Christ,
 „ ou qui n'ont point profité de ses leçons. C'est
 „ lui qui est venu pour être notre lumière &
 „ notre guide, qui est venu réformer par sa
 „ sagesse toutes ces fausses idées que nous
 „ avions des biens & des maux, nous ensei-
 „ gner en quoi consiste le vrai bonheur, nous

33 en montrer le chemin par ses paroles & par
 33 son exemple, & nous mériter par son sang &
 33 par sa mort la grace & la force d'y arriver.
 33 Sa philosophie sur ce point, comme sur tout
 33 autre, est bien opposée aux idées du monde
 33 & à ses maximes; elle est bien élevée au-
 33 dessus de tout ce que nous ont jamais en-
 33 seigné ceux que le monde a regardés com-
 33 me philosophes & comme sages. Il n'appar-
 33 tenoit qu'à celui qui a fait l'homme, & qui
 33 peut seul le rendre heureux, de l'instruire
 33 pleinement & sûrement de son vrai bon-
 33 heur, de lui en montrer le chemin, & de
 33 l'y conduire. — C'est dans son Evangile
 33 que Jesus-Christ nous a découvert ce grand
 33 secret, en nous manifestant ceux de sa fa-
 33 gesse & de son royaume; & nous pouvons
 33 dire que l'Evangile entier n'est autre chose
 33 que le chemin de la félicité manifesté par
 33 Jesus-Christ, & où il nous conduit lui-même
 33 par la route où il a marché le premier. Tout
 33 ce qu'il y dit contre le monde & contre
 33 tous ses égaremens, n'est que pour nous em-
 33 pêcher de nous égarer dans le chemin de
 33 la félicité: tout ce qu'il nous y apprend sur
 33 la vérité, sur la sainteté & sur la justice,
 33 est pour nous montrer ce chemin: tout ce
 33 qu'il a fait & souffert a été pour y former
 33 nos pas, pour les assurer, & nous faire re-
 33 cueillir le fruit de notre course. — C'est
 33 dans son sermon sur la montagne, qu'il nous
 33 a donné comme le précis de toutes ses ins-
 33 tructions sur cet important sujet. Chaque
 33 parole qui s'y trouve, est une source de lu-

25 mière, qui nous est donnée pour nous dé-
 25 tromper, & comme un collyre salutaire qui
 25 peut nous ouvrir les yeux : c'est un flam-
 25 beau qui nous est donné pour nous con-
 25 duire ; & que de ténèbres s'évanouissent à
 25 la vue de cette lumière ! Qui n'y reconnoît
 25 aussi-tôt, que le bonheur n'est pas où le
 25 monde le cherche ; & qu'on ne peut être
 25 heureux au contraire, qu'en prenant le con-
 25 tre-pied du monde. On y apprend à appel-
 25 ler bien ce qu'il appelle mal, & mal ce
 25 qu'il appelle bien ; à regarder comme heu-
 25 reux ceux qu'il appelle malheureux, & mal-
 25 heureux ceux qu'il estime heureux ; & l'on
 25 s'y convainc, qu'autant qu'il est certain que
 25 la vérité ne peut mentir, & que la sagesse
 25 éternelle ne peut se tromper, autant il est
 25 certain que le monde se trompe dans ses
 25 idées, dans ses maximes, dans ses passions,
 25 & dans sa morale corrompue. — C'est
 25 ce qu'on reconnoît sur-tout dans les huit
 25 Béatitudes, qu'on peut regarder comme la
 25 clef, le fondement, & l'abrégé, non-seu-
 25 lement de ce divin sermon, mais de toute
 25 la morale de l'Évangile. Toutes les idées des
 25 hommes s'y trouvent renversées ; mais pour
 25 être réformées sur la sagesse & sur la lu-
 25 mière de Dieu. Heureux renversement qui
 25 devient pour l'homme une source de sagesse !
 25 On y apprend à penser comme Dieu même,
 25 de ce qui peut faire le bonheur ou le mal-
 25 heur de l'homme ; du chemin qu'il doit te-
 25 nir & des routes trompeuses dont il doit
 25 s'étoigner pour ne se pas perdre. Peut-il y

33 avoir pour lui connoissance plus utile ou plus
33 consolante ?

- Ce que dit ici l'auteur du *renversement de toutes les idées des hommes*, est précisément, comme nous venons de l'observer, le vrai caractère de l'Évangile, où les philosophes même de ce siècle ont reconnu l'inspiration céleste. J'ajouterai ce que dit un autre philosophe de la première de ces Béatitudes, & ce qu'on doit dire proportionnellement des autres. Voici comme en parle le lord Jenyns dans *l'Examen de l'évidence intrinsèque du Christianisme*. Edit. de Liège 1779, p. 102. 33 Par cette *pauvreté en esprit* il faut
33 entendre une disposition d'esprit douce,
33 humble, docile, exempte d'ambition, patiente dans les injures, & libre de ressentiment. Cette morale étoit si nouvelle & si opposée aux idées des moralistes païens, qu'ils prétendoient que cette disposition d'esprit étoit criminelle & digne d'un souverain mépris, la considérant comme propre à induire l'homme à sacrifier la gloire de son pays, & son propre honneur à une honteuse pusillanimité : elle est même considérée sous ce point de vue par la plupart de ceux qu'on nomme *chrétiens*, qui n'en négligent pas seulement la pratique, mais la défavouent & la condamnent, malgré le commandement exprès de leur Maître. 33 Nous voyons les moindres affronts vengés, de particulier à particulier, par des meurtres prémédités, sur un principe d'honneur. Les nations qui professent le Christia-

29 nisme, se détruisent mutuellement, par le
 29 fer & par le feu, pour des disputes triviales
 29 de commerce, ou pour maintenir une ba-
 29 lance égale entre les Etats, ou pour satis-
 29 faire l'ambition des princes qui les gouver-
 29 nent. On voit les combattans s'exciter les
 29 uns les autres au carnage & à la vengeance,
 29 jusqu'au dernier souffle de vie, & plonger,
 29 tout agonisans, leurs mains tremblantes,
 29 & qui peuvent à peine soutenir le glaive,
 29 dans le sein de ceux qui leur résistent. Et
 29 qui plus est, ces actes de ferocité sont loués
 29 par les historiens, célébrés par les poètes,
 29 applaudis sur les théâtres, approuvés par
 29 les tribunaux & même préconisés dans les
 29 chaires. — Mais la nature des choses ne
 29 peut point changer, & une erreur quoiqu'uni-
 29 verselle, ne devient point la vérité. L'homme
 29 ne doit point être orgueilleux & féroce,
 29 mais humble, doux & patient. *Cette pau-*
 29 *vreté en esprit*, que Jésus recommande,
 29 convient à l'homme, à cause de sa dépen-
 29 dance & de son indigence, qui le mettent
 29 dans le cas de recevoir tout de Dieu,
 29 n'ayant rien qui lui appartienne en propre.
 29 Ce n'est qu'autant qu'il possède cette dis-
 29 position d'esprit, qu'il est capable de jouir
 29 de la paix & de la tranquillité, & ensuite,
 29 du bonheur céleste. Cependant cet impor-
 29 tant précepte demeura entièrement in-
 29 connu (a), jusqu'à ce qu'il fut enseigné

(a) Lorsque J. C. répandoit sa doctrine, il s'éle-
voit parmi ses auditeurs un cri général, que ja-

» par celui qui dit : *Laissez venir à moi les*
 » *petits enfans, & ne les empêchez point ;*
 » *car le royaume des cieus est pour ceux*
 » *qui sont tels. Je vous dis en vérité, que*
 » *quiconque ne recevra point le royaume*
 » *de Dieu, comme un petit enfant, n'y*
 » *entrera pas.* »

Lettre Pastorale de M. l'évêque de Bou-
logne. Bruxelles 18 Décembre 1793. in-4to.
 de 9 pag.

L seroit difficile de présenter un tableau plus exact de l'état de l'Eglise de France que celui qui fait le début de cette Lettre, & qui exprime excellemment l'esprit qui l'a dictée. » Lorsque
 » le prophete Elie, fuyant la persécution de
 » l'impie Jézabel, se tenoit caché dans une
 » caverne de la montagne d'Horeb ; le Sei-
 » gneur lui adressant la parole, lui dit : *Que*
 » *faites-vous là, Elie ?* & le Prophete ré-
 » pondit : *Je brûle de zèle pour vous, Sei-*

mais homme n'avoit enseigné de pareilles choses. *Nunquam sic locutus est homo.* Joan. 7. Il nous avertit lui-même que sa législation est nouvelle, que ses préceptes sont d'une toute autre nature que ceux des anciens, & qu'enfin la publication de sa loi reformera le monde entier. *Mandatum novum do vobis.* Joan. 13. *Audistis quia dictum est antiquis &c. Ego autem dico vobis &c.* Matth. 5. *Ecce nova facio omnia.* Apoc. 21.

23 gneur Dieu des armées ; parce que les
 23 enfans d'Israël ont abandonné votre al-
 23 liance , qu'ils ont détruit vos autels , &
 23 qu'ils ont fait périr vos Prophetes par le
 23 glaiye (a). Maintenant , nos très-chers fre-
 23 res , qu'une persécution plus horrible que
 23 celle de l'impie Jézabel , nous force d'ha-
 23 biter dans des contrées étrangères , Dieu
 23 nous voit , dans les différens asiles qu'il nous
 23 a ménagés & où il nous procure de si pré-
 23 cieuses ressources , par la charité qu'il ins-
 23 pire à tant d'ames généreuses : & nous in-
 23 terrogeant du haut de son trône , il dit à
 23 chacun de nous : Que faites-vous là , *Quid*
 23 *hïc agis ?* Heureux ceux qui peuvent lui
 23 répondre avec autant de vérité qu'Elie : Je
 23 brûle de zele pour vous , Seigneur Dieu des
 23 armées. *Zelo zelatus sum pro Domino*
 23 *Deo exercituum.* Ou plutôt , se pourroit-
 23 il que , parmi tous ceux que ce grand Dieu
 23 a jugés dignes d'être bannis pour la con-
 23 fession de son nom , il en fût un seul qui
 23 n'éprouvât pas l'impression de ce zele sacré ?
 23 L'alliance que violent nos freres égarés ,
 23 n'est-elle pas plus parfaite que celle dont
 23 Moyse fut le médiateur ? Les autels qu'ils
 23 renversent ou qu'ils profanent , ne font-ils

(a) *Cùmque venisset illuc , mansit in speluncâ : Et ecce sermo Domini ad eum , dixitque illi : Quid hïc agis , Elia ? At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum , quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel : altaria tua destruxerunt , Prophetas tuos occiderunt gladio.* 3. Reg. XIX. 9. 10.

» pas plus saints que ceux sur lesquels on im-
 » moloit des victimes figuratives ? Et n'ont-ils
 » pas répandu comme l'eau , le sang inno-
 » cent , le sang des pontifes & des prêtres. »

L'illustre prélat montre ensuite à ses coo-
 pérateurs co-exilés ce qu'ils doivent faire dans
 ce tems de tribulation , ce qui doit les oc-
 cuper dans un désœuvrement involontaire en
 pays étranger. Il leur fait observer que la pa-
 tience , la résignation , la priere ne suffisent
 pas ; qu'il faut que les pasteurs d'Israël , sé-
 parés de leur troupeau , amassent des richesses
 spirituelles pour les lui distribuer quand ils
 pourront lui être rendus ; qu'ils préparent d'a-
 vance des instructions dirigées contre des er-
 reurs tout autrement audacieuses qu'elles n'é-
 toient ci-devant , des armes assorties à une
 guerre nouvelle , à une guerre comparable à
 celle que soutint l'Eglise dans les jours de
 sa naissance & plus critique encore , parce que
 ce sont des enfans corrompus & dégénérés
 qu'il faut combattre. » Ne pensons pas qu'il

» nous fuffise de lever vers le Ciel des mains
 » suppliantes ; & que l'assiduité à la priere soit
 » le seul devoir que nous ayons à remplir.
 » Celui qui a dit par son Prophete aux prê-
 » tres de l'ancienne alliance : Les levres du
 » prêtre seront les dépositaires de la science ;
 » & c'est de sa bouche qu'on doit rechercher
 » la connoissance de la Loi ; parce qu'il est
 » l'ange du Seigneur des armées (a) ; veut

Vues dé-
 taillées
 sur cet
 objet ,
 15 Déc.
 1793 , p.
 52.

(a) *Labia enim sacerdotis custodient scientiam , & legem requirent de ore ejus , quia angelus Domini exercituum est.* Malaeh. 2.

35 encore nous voir occupés à rechercher la
 35 science : & nous ne pourrions lui plaire ,
 35 si nous ne profitons des jours de notre exil ,
 35 pour nous rendre de plus en plus capables
 35 d'exhorter selon la saine doctrine (a) , &
 35 nous perfectionner , par l'étude de sa loi ,
 35 dans l'art si difficile de gouverner les ames.
 35 ——— Nous gémissons , sans doute , de ne
 35 pouvoir , depuis si long-tems , annoncer la
 35 divine parole aux peuples qui nous ont été
 35 confiés. Notre ame est plongée dans l'amer-
 35 tume , quand nous pensons qu'ils sont ac-
 35 cablés de maux , & qu'ils languissent , com-
 35 me des brebis qui n'ont point de pasteur (b).
 35 Mais si nous conservons pour eux une vé-
 35 ritable sollicitude , si , à l'exemple du grand
 35 Apôtre , nous sommes sincèrement affligés
 35 d'être , pour un tems , séparés d'eux de
 35 corps , quoique non de cœur (c) ; si nous
 35 avons un véritable desir , un véritable em-
 35 pressément de les revoir , pour leur faire
 35 part de quelque grace spirituelle (d) , prou-

(a) *Ut potens sit exhortari in doctrinâ sanâ. Tit. 1.*

—— La suite du texte présente particulièrement le cas présent : *Et eos qui contradicunt arguere.*

(b) *Vexati & jacentes, sicut oves non habentes pastorem. Matth. 9.*

(c) *Nos autem, fratres, desolati a vobis ad tempus horæ aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio. I. Thess. 2.*

(d) *Desidero enim videre vos, ut aliquid impernar vobis gratiæ spiritualis. Rom. 1.*

» vons-nous à nous-mêmes l'attachement que
 » nous leur portons ; en préparant avec le plus
 » grand soin , les instructions qu'ils ont droit
 » d'attendre de nous. »

» Ce fut toujours une obligation indispen-
 » sable pour les ministres de la nouvelle al-
 » liance , de prévoir ce qu'ils devoient dire à
 » ceux qu'ils étoient chargés de conduire dans
 » les voies du salut , & les avis qu'ils devoient
 » leur donner (a). Mais cette obligation ne
 » devient-elle pas plus étroite , à mesure que
 » les besoins des peuples s'accroissent ? Et
 » quand les besoins furent-ils plus grands &
 » plus multipliés ? Quels effrayans progrès l'ir-
 » religion ne fait-elle pas dans notre malheu-
 » reuse patrie ! Que d'erreurs n'aurons-nous
 » pas à dissiper , que de préjugés à combat-
 » tre , que de vices à détruire ! Et combien
 » ne seroit-il pas à souhaiter que le Seigneur
 » daignât nous donner à tous , comme autre-
 » fois à son Prophete , une langue favante ,
 » pour nous mettre en état de soutenir par
 » la parole , ceux qui seront épuisés de fati-
 » gues. » (b)

» Occupons-nous donc maintenant , avec
 » toute l'ardeur dont nous sommes capables ,
 » à amasser les richesses du salut , la sagesse &

(a) *Curare namque sacerdoti necesse est , que sin-
 gulis dicat , unumquemque qualiter admoneat. S. Greg.
 magn. hom. XVII. in. Evang.*

(b) *Dominus dedit mihi linguam eruditam , ut sciam
 sustentare eum qui lassus est verbo. Isai. 50.*

25 la science (a), afin que, quand le tems fera
 25 venu, nous soyons semblables au sage, dont
 25 il est écrit : *La science du sage se répandra*
 26 *comme une eau qui déborde ; &*
 25 *ses conseils subsisteront comme des sources*
 25 *de vie.* » (b)

25 Ne cherchons point d'excuse à une inaction
 25 condamnable dans les inconvéniens
 25 inséparables de notre position. N'est-ce pas
 25 au milieu de la captivité que le saint prêtre
 25 Esdras est devenu si habile dans la loi du
 25 Seigneur (c) ? Et ce frivole prétexte n'est-
 25 il pas réfuté de la maniere la plus victorieuse,
 25 par la conduite que tiennent à nos côtés
 25 tant de ministres fideles qui partageant notre
 25 sort, savent sanctifier leur exil, par de si
 25 utiles travaux ? Ce qu'ils peuvent, comment
 25 ne le pourrions-nous pas ? »

25 Appliquons-nous sur-tout à acquérir cette
 25 science que l'apôtre saint Paul préféroit à
 25 toutes les autres, la science de Jesus crucifié (d). Car c'est Jesus crucifié que nous
 25 aurons à prêcher. Hélas ! ce Dieu sauveur
 25 est devenu pour une multitude de nos freres

Réflex.
 analo-
 gues,
 15 Déc.

(a) *Divitiæ salutis sapientia & scientia.* Isai. 33.

(b) *Scientia sapientis tanquam inundatio abundant ; & consilium illius sicut fons vitæ permanet.* Eccli. 21.

(c) *Esdras ascendit de Babylone & ipse scriba velox in lege Moyse quam Dominus Deus dedit Israel.* 1. Esdr. 7.

(d) *Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.* 1. Cor. 2.

23 égarés, comme il l'a été pour les Juifs &
 23 les Gentils, un scandale, & une folie : &
 23 nous aurons à les convaincre, & à leur
 23 persuader, qu'il est la force de Dieu, &
 23 la sagesse de Dieu. » (a)

(a) *Nos autem prædicamus Christum crucifixum :
 Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam :
 ipsi autem vocatis Judæis atque Græcis, Christum
 Dei virtutem, & Dei sapientiam. I. Cor. I.*

Meine gedanken von der unzertrennlichkeit
 einer gültig geschlossen und Vollbrachten
 Ehe. *Mes pensées sur l'indissolubilité
 d'un mariage légitime & consommé.* Auf-
 bourg 1789. I. vol. in-12 de 140 pag.

PEU de matières ont été dans ces derniers
 tems plus souvent & plus lumineusement
 traitées que celle du divorce. On a compris le
 prix des loix chrétiennes en raison directe des
 désordres affreux qui résultoient de leur vio-
 lation ; la politique même s'est alarmée des
 troubles que répandoit dans les familles, ainsi
 que dans l'administration générale, l'erreur
 qui rend le mariage incertain & dissoluble
 dans un cas quelconque. On a vu la luxure,
 selon l'expression de Montesquieu, semblable
 à l'avarice, étendre ses desirs en raison de ses
 possessions, & réduire l'union conjugale à un
 concubinage varié au gré du caprice. C'est
 exacte.

15 Déc.
 1793, p.
 567 & au-
 tres cités
 là même.

exactement le spectacle que présente actuellement la France, & que les libertins des autres nations n'aspirent que trop à imiter. L'auteur de cette petite brochure se borne à ce genre de raisons qui sont péremptoires pour des chrétiens, chez lesquels l'Évangile fait loi. Il montre l'illégalité du divorce dans tous les cas possibles, & discute excellemment le passage de S. Mathieu chap. 5, dont l'on s'est servi pour étayer l'opinion contraire. *Ego autem dico vobis : quia omnis, qui dimiserit uxorem suam excepta fornicationis causa, facit eam mœcham ; & qui dimissam duxerit, adulterat.* L'auteur convient que ce passage isolé pourroit se prêter à deux explications différentes ; mais il observe que tout doute disparoit dans le texte de S. Marc & de S. Luc, où l'énonciation est absolue & générale. *Qui cumque dimiserit uxorem suam & aliam duxerit, adulterium committit... Omnis qui dimittit uxorem suam & alteram ducit, mœchatur.* Le genre d'exception qui se trouve dans S. Mathieu, paroît donc tomber uniquement sur la responsabilité du mari qui renvoie son épouse, & qui devient coupable des désordres auxquels elle s'abandonne s'il l'a renvoyée pour d'autres causes que celle d'adultère ; mais qui dans ce cas-là n'en est pas responsable. Les paroles *facit eam mœcham* rendent naturellement ce sens-là. Notre auteur ajoute d'autres points de vue, également satisfaisans. C'est ainsi qu'on peut croire que le Sauveur ne voulant point entrer en discussion avec les Pharisiens sur le divorce en cas d'adultère, &

fachant très-bien qu'ils ne cherchoient qu'à disputer, a mis ce cas hors de la question, comme s'il avoit dit : *Je mets de côté le cas d'adultere sur lequel je ne veux pas prononcer.* Cet apperçu devient plausible quand on réfléchit que les disciples ayant derechef ramené cette question après le départ des Pharisiens, il leur parla d'une maniere tout-à-fait absolue. *Et in domo iterùm de eodem interrogaverunt eum. Et ait illis : Quicumque dimiserit uxorem suam, & aliam duxerit, adulterium committit super eam.* Le texte de S. Luc est également précis : ce qui faisoit dire à S. Augustin : *Qui ergò nos sumus ut dicamus : Est qui mœchatur, uxore suâ dimissâ alteram ducens, & est qui hoc faciens non mœchatur ; cùm Evangelium dicat omnem mœchari, qui hoc facit ?* Et sur l'espece d'exception qui se lit en S. Mathieu, S. Augustin se contente de dire, que le Sauveur a voulu se borner à condamner ce qu'il y a de plus condamnable dans le fait dont il étoit question, sans approuver ce qui l'étoit moins & ce qui dans l'opinion des Pharisiens faisoit un titre d'excuse ou même de droit.

» Credo quia illud quod majus est, Dominus commemorare voluit. Majus enim esse quis
 » negat, uxore non fornicante dimissâ alteram ducere, quàm si fornicantem quisquam
 » dimiserit, & alteram duxerit ? Non quia &
 » hoc adulterium non est ; sed quia minus est
 » ubi fornicante dimissâ altera ducitur. Nam
 » simili locutione usus apostolus Jacobus ait :
 » *Scienti igitur bonum facere, & non fa-*

Marc. 10

L. 1. de
 conjug.
 adult.
 c. 9.

„ *cienti, peccatum est illi.* Numquid ideò
 „ non peccatum est illi etiam qui nescit bo-
 „ num facere, & ideò non facit? Utique pec-
 „ catum est, sed hoc gravius, si etiam sciat
 „ & non faciat: nec illud ideò nullum quia
 „ minus. „

On fait avec quelle précision le concile de
 Trente s'est exprimé sur ce sujet; de manière
 que parmi les catholiques il ne peut y avoir
 aucune controverse sur cette matière. Quant
 aux protestans qui ne reconnoissent pas l'au-
 torité de ce concile écuménique, il est difficile
 de comprendre, comment ils ne se rendent
 pas aux passages absolus des deux évangélistes
 dont nous venons de parler, mais sur-tout à
 ces paroles de S. Paul, où le cas d'adultère
 semble être formellement inclus dans l'inter-
 diction du divorce. *Iis autem qui matrimo-* 1. Cor. 7.
nio juncti sunt, præcipio non ego, sed
Dominus, uxorem a viro non discedere:
quòd si discesserit, manere innuptam, AUT
VIRO SUO RECONCILIARI. On voit ici une
 femme obligée de rester sans époux, ou de
 se **RÉCONCILIER** avec le sien. Or le cas de
 cette réconciliation ne peut être que l'adultère,
 le seul où le *discesserit* a lieu.

L'auteur examine ensuite l'état des femmes
 protestantes renvoyées pour cause d'adultère, &
 montre que quelque opinion que les protestans
 aient sur cet objet, ces femmes sont tou-
 jours aux yeux des catholiques les vraies épou-
 ses de leurs maris; qu'il n'est permis à per-
 sonne de les épouser, & qu'aucun catholique
 ne peut le faire sans renoncer à l'intégrité de

fa foi. Ce point de théologie est excellemment discuté dans un Dialogue entre un juriconsulte, & un homme qui songeoit à épouser une femme ainsi congédiée, & un abbé leste & tranchant qui trouvoit la chose très-simple & complètement faisable. Il faut voir comme le suffisant raisonneur y est mené par les deux autres interlocuteurs, même par celui qui d'abord avoit cru la chose admissible, mais qui s'est empressé à se rendre à la vérité. Ce que l'accommodant abbé allegue sur la distinction du contrat & du sacrement, y est sur-tout bien discuté (a). Mais ce qui le débusque dans son dernier retranchement, est que toute condition formelle ou implicite, mise à un contrat ou à une opération immuablement constitué dans sa nature, ne change pas ce contrat ni cette opération, ne les rend pas nuls ni invalides; mais elle est nulle & in-

(a) Il m'a paru cependant que l'auteur accordoit trop aisément que le mariage n'est pas un sacrement chez les protestans : il l'est certainement dans l'ancienne & commune opinion *quod contractantes sint ministri*. Mais ce qu'il dit pour montrer que ce n'est point ici un contrat purement civil, mais religieux, & soumis aux loix de l'Evangile & de l'Eglise, est tout-à-fait péremptoire. Quand le mariage ne seroit sacrement en aucun cas, il n'y a rien de changé dans sa nature essentiellement dépendante de la loi de Dieu. Erreurs & abominations qui découlent de l'opinion contraire. Y. Juillet 1793, p. 333 (toute cette matière est amplement discutée dans le même Journal, p. 323, & suiv. — Autres citations *ibid.*, p. 348, 349.)

valide elle même. C'est ainsi que celui qui confèreroit le Baptême ou le sacerdoce , à condition qu'il n'imprimeroit pas de caractère ; ne porteroit point la nullité dans ces sacremens , mais perdrait seulement la peine d'y avoir mis une condition incompatible. De même , un homme qui veut contracter un mariage chrétien , tel que Dieu a institué , que Jesus-Christ a ratifié & ramené à sa sainteté primitive , cet homme dis-je , contracte nécessairement un mariage indissoluble : le caprice qui dicte de frivoles conditions , ne pouvant changer ce qui est essentiellement tel. La nature du contrat annule donc chez les protestans la prétendue condition , mais la condition n'annule pas le contrat. Et si on vouloit admettre ce dernier effet , sur-tout en l'étendant avec le facile abbé , à cette espece de condition implicite qui découle de la théorie d'un mariage cru dissoluble , il s'ensuivroit qu'il n'y a pas de mariage légitime chez les protestans , que leur union n'est qu'un concubinage , & que leurs enfans sont des *spurii* : ce qui est aussi révoltant qu'injurieux , & formellement contraire au sentiment reçu à cet égard parmi les théologiens catholiques.

Observations
pres à
éclaircir
le cas dont
il est par-
lé, 15
Janv., p.
110.



De goddelyke openbaaring beweesen &c. *La Révélation divine démontrée & défendue dans un Discours de théologie dogmatique & de controverse. Par M. Henri-Gautier Eskes, chanoine de Rées. A Gelder, chez Schaffrath. 1790. in-12 de 31 pag.*

DANS le tems où l'on s'efforce de substituer la nature & la raison à la révélation, il arrive par un renversement digne de l'éternelle sagesse, que la révélation est reconnue plus que jamais nécessaire à la conservation même de la nature & de la raison. Les événemens que nous avons sous les yeux, & les scènes atroces qui retentissent hélas ! d'un bout du monde à l'autre, démontrent par des preuves de fait manifestes, vastes, & terribles, que l'homme abandonné à lui-même est un être cruel & insensé, que de la nature & la raison l'on fait ce que l'on veut, quand ces éternelles pupilles ne sont pas confiées sous la tutelle de la Religion. L'auteur de ce Discours prouve cette importante vérité par les lumières de l'histoire, par l'aveu des philosophes, par le triste tableau des délires & des forfaits que la froide & mobile raison n'eût jamais proscrits, si la révélation n'étoit venue à son secours. L'épigraphe qui est à la tête du livre est très-bien choisie, & exprime heureusement la matière discutée par l'auteur.

Catech.
Philos.
N. 6,
208, 220,
380. —
Dict. Hist.
art. DE-
DALE,
JESUS-
CHRIST,
MONTA-
GNE,
PLATON,
SERVET.

*Naturæ vox conciderat, lex victa suebat
 Naturæ, humanis nisi vox divina sonaret
 Auribus; & sanctam, cui nos submittere vellet,
 Amoto Deus ipse daret velamine legem :
 Ut fax naturæ, meliori lumine fulgens,
 Jam dubiæ noctis malefidas vinceret umbras.*

Antiluc.
L. 9.

A l'occasion de ce Discours, un périodiste bien intentionné a reproché aux ecclésiastiques de ne pas s'appliquer assez généralement à la composition & publication de bons ouvrages, sur-tout de ceux qui auroient pour but la réfutation des erreurs modernes, & la défense de l'antique foi. Ce reproche, fondé peut-être à certains égards, pourroit faire la matière d'une discussion. Il me paroît d'abord que ceux qui ont les talens & l'effort de l'ame nécessaires pour repousser l'erreur avec un succès distingué, sont naturellement portés à le faire, sans qu'il soit besoin de les y engager ni par des éloges ni par des reproches; & que d'un autre côté, ceux qui n'ont pas les mêmes moyens, ne doivent pas s'en mêler. La multitude d'ouvrages relatifs à un même but, devient nuisible; les médiocres étouffent les bons & affoiblissent l'effet de ceux qui sont faits pour fixer la victoire. De plus, il n'est pas convenable que les curés, vicaires, & en général les hommes employés au saint ministère, s'occupent d'écrire sans une vocation bien prononcée. L'étude, j'entends une étude assidue, inquiète & pénible, telle que celle d'un homme qui imprime des ouvrages bien réfléchis & bien conséquens, & se dévoue à l'enfer de M. Godeau, n'est

pas convenable aux conducteurs des ames. Un bon pasteur ne peut guere être un bon auteur, & sur-tout un auteur qui imprime (car cela doit encore se distinguer). Qu'on ne m'en demande pas la raison, je pourrois être embarrassé à la donner d'une maniere précise & bien intelligible pour tout le monde; mais le fait & l'expérience font des preuves suffisantes. J'ai connu d'excellens confesseurs, directeurs, prédicateurs, hommes apostoliques dans tous les sens, qui condamnés par les événemens à être auteurs, n'ont plus rien été de tout cela. Le célèbre Huet, un des plus savans hommes, peut-être le plus savant, qu'ait produit la France, se démit de son évêché d'Avranches, persuadé que ses continuelles études affoiblissoient l'esprit de l'épiscopat. On prétend qu'il fut frappé du propos de quelques payfans, qui ayant demandé à lui parler, & le secrétaire ayant répondu que monseigneur étudioit, reprirent avec douleur : *Hélas ! pourquoi le roi ne nous donne-t-il pas un évêque qui ait fait ses études ?* (a).

(a) De-là l'on ne doit rien conclure contre l'application & l'étude indispensable pour tout ecclésiastique, sur-tout ceux qui sont chargés du soin des ames. Il y a assez à lire & à apprendre pour eux même qui ne sont pas dans le cas de faire des livres. Voyez le Journ. du 1 Juin 1793, p. 169.

Meine Gedancken über Aufklärung &c. *Mes pensées sur l' Aufklärung.* A Francfort & à Leipzig; & se trouve à Ausbourg, chez Rieger 1793. in-12, de 188 pag.

PETITE brochure pleine de sens & de sel, excellemment propre à faire connoître cette divinité allemande qu'on appelle *Aufklärung*, & qu'aucun mot ne peut bien exprimer en une autre langue. C'est pourquoy nous lui laissons constamment sa dénomination originale. Il est apparent que l'inventeur, considérant les Allemands ses concitoyens comme des ignorans & des polissons, a conçu le salutaire projet de les déniaiser & décrotter; de maniere que dans son intention ce mot signifie *déniaisement* & *décrottement*. Mais quoi qu'il en soit du mot, depuis qu'il est en vogue, les choses vont tout à rebours de l'opération projetée. Si on ne le favoit par des preuves visibles & d'une force à tout moment croissante, on en seroit convaincu par la lecture de cette petite brochure, dont l'auteur, homme d'un esprit juste, d'un grand zele pour le bonheur général, & d'une franchise digne de la vérité, ne ménage ni les grands ni les petits que la méchanceté ou la stupidité ont engoués de l'*Aufklärung*.

L'ouvrage est écrit d'une maniere aisée, naturelle, presque d'un ton de conversation; les *Pensées* se suivent sans gêne & sans liaisons pénibles; isolées en apparence, elles tien-

nent intimement les unes aux autres, & concourent au même résultat; tandis que par leur division l'attention du lecteur est soulagée & se repose successivement sur chacune comme sur un morceau détaché.

C'est dommage que ce précieux livret n'ait pas été imprimé sous les yeux de l'auteur. Il ne seroit pas défiguré par la longue liste de fautes que présente l'*errata*, qui néanmoins ne les contient pas encore toutes. Ce qui fait dire au correspondant qui me l'envoie. „*Nihil magis dolendum quàm quòd præclarum istud opusculum tot mendis refertum sit : id quod ferè accidit cùm auctor longè abest, & res tota vilium editorum arbitrio peragitur.*”

Un ouvrage très-analogue à celui-ci, & dont l'objet est le même quoique la forme en soit très-différente, est un Discours prononcé le jour de Pentecôte dans une église d'Allemagne sur ce sujet : *Warum giebt es heut zu tage so viele kinder der finsterniß unter uns ? Und was laeßt sich wohl von ihnen endlich erwarten ?* „ Pourquoi il se trouve parmi nous „ un si grand nombre d'enfans de ténèbres, „ & ce qu'en dernier résultat on en peut attendre. „



Essai sur l'armée Hollandoise, par un colonel des troupes légères. Seconde édition, revue, corrigée & augmentée par l'auteur. A Londres; & se trouve à Maastricht chez Cavalier. 1793. Broch. in-8vo de 72 pages.

CE petit ouvrage décele non-seulement un homme très-instruit dans la matière qu'il traite, mais un bon citoyen rapportant ses connoissances à l'utilité de la patrie, les exposant avec une solidité de raisonnement & de vues, une modération, une circonspection, qui le rendent digne de la confiance & de l'estime de ses concitoyens. L'impression est très-belle, ornée de vignettes bien gravées & assorties à la nature du sujet; cependant, & enfin sont (comme il arrive presque généralement dans la librairie actuelle) un prix disproportionnel à la chose.

*Extrait d'une Lettre d'un curé François, chan. rég. de S. Augustin, au sujet de la Théologie de Lyon, & de la Lettre de l'abbé Bigy **

* 15 Déc.

P. 587.

„ *SANS être janséniste, j'ai eu des relations de plus d'un genre avec des hommes qui en avoient hautement mis l'enseigne. Je peux affirmer avec vérité avoir remarqué parmi eux beaucoup de servum pecus, gent moutonnière qui ne croyoit que sur parole. Il en étoit qui, sans hyperbole, ne savoient pas les V propositions; mais*

il ne faut pas taire aussi qu'au nombre des disciples de l'Augustinus Flamand il y avoit quelques hommes estimables par leurs talens & leurs mœurs. Ce qui étoit commun à tous, c'est l'ardeur à prôner la Théologie de Lyon. Ils ne la nommoient point autrement que notre Théologie, comme les Nouvelles ecclésiastiques étoient nos petites feuilles. Point de saltimbanque de place plus infatigablement éloquent sur les vertus miraculeuses de son baume, que mes docteurs sur l'éloge de leur Théologie. Ils la lisoient, ils l'enseignoient, ils se tuoient pour la faire lire à toute la terre. Le prosélytisme est de toutes les sectes : mais il n'est nulle part, je crois, plus brûlant qu'en celle-là. Ils me boudèrent assez long-tems, parce qu'après l'avoir examinée, j'en étois contenté d'en louer l'ordonnance méthodique & l'élégante latinité en ajoutant toutefois que leur Théologie ne pouvoit devenir la mienne. On me livra donc à mon sens réprouvé, & comme il n'y avoit plus d'espoir de m'amener à la lumière, on en revint enfin comme auparavant aux termes du bon voisinage.

Sur ces entrefaites, la révolution s'annonça. La fâche destructrice des régénérateurs donne le coup mortel à tous les instituts religieux, & à peine le décret de suppression est connu par les gazettes, voilà le plus fervent zéléteur de notre Théologie, le prédicateur éternel de la réforme, le modèle vivant de la sainte sévérité de l'Evangile, qui lisoit nos petites feuilles à genoux (du moins il le disoit), ce saint homme, cet élu, qui quitte aussi-tôt son habit & son cloître, quoique selon la loi même, il lui fût libre de conserver l'un & l'autre, & que selon la Religion il le dût, & va s'installer dans un cabaret pour prêcher la vérité aux voyageurs & aux passans. L'évêque l'interdit & menace de mettre le promoteur à ses trousses : l'apôtre n'en tient pas moins ferme. La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir.

Autre saint, autre miracle. Un Récollet aussi mon voisin étoit moins fameux encore que ridicule par ses

ête bouillant pour notre Théologie. Il l'enseignoit, il la colportoit par-tout. Il eût volontiers consenti que sans en excepter le docteur subtil, on fit un auto-da-fé de tout le reste des scholastiques. Hé bien, le R. P. lecteur a fourni autant d'intrus qu'il avoit formé de disciples, & sans doute il leur a donné l'exemple : il est curé. Mais il n'a pas jugé bon qu'il fût seul dans un coin de presbytere, il s'est donc bientôt choisi une compagne &c.

Une communauté d'un autre Ordre où notre Théologie étoit tout autant en crédit, a donné 10 jureurs sur 14. Je ne prétends pas que tant d'apostasies soient le produit net, le résultat nécessaire de l'incomparable livre; j'admire seulement la fatalité qui a jetté hors l'Eglise presque tout ce que je lui connoissois de protecteurs, en très-petit nombre dans la contrée que j'habitois. Le jansénisme s'y trouvoit aussi relégué dans le froc de quelques vieux moines oisifs, dont la plupart assurément n'y entendoit pas grande malice.

A vous voir revenir sans cesse sur ce chapitre, on conjecture que l'espece doit en être moins rare dans l'atmosphère de votre Journal (a); dans ce cas vous avez raison de les guerroyer : mais vous ne vous attendez pas sans doute à les effaroucher par des ergò & les conséquences du système; vous pourriez vous mécompter. Quoique cette Lettre soit déjà trop longue, je ne peux m'empêcher d'y ajouter l'anecdote suivante : elle est de la plus exacte vérité.

En courant le monde, le hasard me fit rencontrer un jour avec un ecclésiastique renommé au loin par sa tendresse pour la petite église & sa grande admiration pour notre Théologie. Je ne fais, MM., nous dit-il, pourquoi vous vous êtes obstinés à re-

(a) En général, non : mais dans l'étendue d'un certain pays, rempli de moines révolutionnaires, & où notre Théologie a été introduite dans le séminaire épiscopal, quoiqu'elle ne fût pas du tout celle de l'évêque.

fuser le serment sur la constitution civile du clergé ; je l'ai lue , je l'ai examinée ; elle ne contient rien qu'un catholique ne puisse admettre : les libertés gallicanes (a)... Hé quoi donc , M. , lui répliqua-t-on , ignorez-vous que les évêques de France l'ont presque unanimement réprochée ; que le chef de l'Eglise l'a solennellement proscrire en la nommant congeries & succus plurimarum hæresum ; que l'univers catholique a connoissance de ce décret sans qu'un seul évêque réclame ; certes il y a ici , aux yeux du plus outré partisan des maximes gallicanes , un jugement irréformable de l'Eglise universelle en matière de doctrine. Voulez-vous donc , M. , que les brebis examinent & jugent après le corps des pasteurs ? Pourquoi pas , dit-il : si on ne l'avoit fait après le Concile de Rimini , le monde seroit Arien. Le dernier ressort est dans le corps des fideles. Cette épouvantable érudition me mit en déroute & me ferma la bouche. Je ne m'étois d'abord cru qu'à Utrecht , & en deux paroles je me vois à Geneve & par-delà. Voilà donc , dis-je ensuite en moi-même , voilà donc les gens de parti & le terme où conduit l'intérêt de secte. Ce mot fameux me revint : Heureux qui n'en connoît point d'autre que celui de J. C. ! „

(a) „ Libertés Gallicanes , dit un canoniste , hochet „ favori du pouvoir séculier , dont il se sert d'autant „ plus sûrement contre l'Eglise , qu'il y trouve tout „ ce qu'il veut. C'est un trésor dont il a seul la clef „

Lettre de l'auteur du Journal à M. l'abbé Bigy.

J'ai reçu , M. , votre Lettre du 13 Février (Janvier sans doute) , datée de Louvain , où vous me dites que vous êtes véritablement un ecclésiastique François , nommé l'abbé Bigy , & où vous trouvez mauvais qu'il ait été fait des informations sur ce nom ,

me prêtant au surplus des intentions dont je ne suis pas capable. Ce n'est pas moi, mais des évêques François qui ont pris ces informations, croyant que votre Lettre étoit signée d'un nom supposé, & qu'il n'y avoit personne parmi les respectables exilés du sacerdoce françois, qui pût écrire de telles choses; & ce qui peut vous paroître étrange, c'est qu'ils persistent dans cette opinion. Du reste, M. l'abbé Bigy, j'ai bien voulu imprimer votre première Lettre, mais la seconde qui contient 7 pages in-4to d'un caractère très-fin, pour prouver que la doctrine de S. Augustin & des autres Peres & théologiens est favorable au liere proscrit, est de nature à ne pouvoir trouver place dans le Journal que vous finiriez à occuper tout entier, en y vidant successivement l'Augustinus d'Ypres & ses dix mille prolixes commentateurs, en faveur d'une doctrine détestée dans nos provinces, & dont l'apologie aussi bien qu'une nouvelle réfutation y sont parfaitement inutiles. D'ailleurs vous présumant dès le commencement de cette Lettre contre les décrets apostoliques par le rescrit d'une cour séculière, je comprends sans efforts que vous serez mon vainqueur. Mais je vais vous mettre sur les bonnes voies, & vous montrer le chemin d'une victoire légale. Vous écrivez, non pas à Liege, comme lors de votre première Lettre, mais à Louvain ou près de là. Dans votre perplexité, une antique & célèbre université, la plus catholique, ou du moins la plus éprouvée en catholicité, de toute l'Europe, vous offre ses lumières: ne perdez pas (puisque vous êtes en voyage, à ce que vous dites) une occasion fugitive & précieuse. Voulez-vous une marche plus hiérarchique encore? Vous êtes dans le diocèse d'un des plus illustres prélats de l'Eglise, le cardinal-archevêque de Malines: allez avec confiance lui présenter la Lettre de 7 pages, & attendez son jugement, auquel de mon côté je me conformerai également. Si ce prélat vous est suspect (car vous me semblez difficile en fait de juge), adressez vous à un autre évêque de la Belgique. Mais en attendant ne dogmatisez pas. Les tems sont difficiles & autorisent l'intolérance en fait de doctrine. Notre souverain sur-

tout ne veut rien qui puisse inquiéter les peuples, ni altérer la foi antique des chrétiens. (a)

(a) Je m'arrêterai un moment sur une réflexion bien naturelle, laquelle ne peut offenser personne qui n'est d'aucun parti, & que les hommes d'un caractère franc, amis de la vérité pure, sans crainte & sans prétention, sauront apprécier : réflexion qui porte sur l'esprit de secte, toujours le même dans sa marche, ses moyens & son objet; toujours opposé à ce que fait dans les mêmes circonstances le simple fidele. Celui-ci diroit : „ Que m'importe cet ouvrage : il en est tant d'autres où les mêmes matieres sont traitées avec l'approbation universelle des catholiques. Pourquoi me passionner précisément pour celui dont une secte fautive, la plus détestable & la plus funeste de toutes celles qui ont désolé l'Eglise, a fait sa marotte, & comme son livre classique; qu'un prélat, chef de cette faction dangereuse a adopté comme l'instrument propre à l'accréditer; que le souverain Pontife a condamné, & dont les écoles catholiques ont horreur „? Voilà comme raisonne le Chrétien humble & docile. Mais par ces mêmes considérations, l'homme qui a l'esprit de secte, raisonne d'une manière toute contraire : & dit „ Dans le parti auquel je suis agrégé, cette Théologie est regardée comme un dépôt de vérités précieuses; elle a paru sous les auspices d'un prélat qui en a été le chef & s'est signalé par ce qu'il a fait & souffert pour la propagation; les Catholiques en général en ont horreur, le siege de Rome la réproûve : c'est donc ici un ouvrage distinctif, d'une adoption chérie & caractéristique, dont on ne peut abandonner la défense sans trahir les intérêts & la doctrine du corps „. Voilà comme raisonne l'esprit de secte... Déjà le vrai ou prétendu M. Bigy, après avoir mis une différence entre le décret de la sacrée Congrégation sanctionné par le Pape, & un Bref ou une Bulle, prévient que la Bulle ne fera encore rien jusqu'à ce qu'on fasse le jugement de l'Eglise universelle. — Marche tortueuse, simulée & hypocrite de toutes les sectes; prétextes & tergiversations inépuisables des hérétiques condamnés, 15 Septembre 1789, p. 84. — 1 Juillet 1793, p. 333.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

ESPAGNE.

MADRID (le 6 Janvier). La cour a publié le rapport du général Ricardos, touchant les avantages remportés dans les derniers jours de Novembre sur les François dans le Roussillon. Ces avantages ont été suivis de plus importants. Nous apprenons que nos troupes se sont emparées de la ville & des forts de Colioure, & se disposent au siege de Perpignan. Notre cour a fait, comme la Grande-Bretagne, une Déclaration contre l'anarchie & l'athéisme qui regnent en France, & établit pour principe qu'aucun projet de paix ou de conciliation quelconque n'est possible dans l'état actuel des choses, & qu'il faudroit pour cela qu'on pût regarder la France *comme une puissance, qui a rappelé dans son sein les principes de Religion, de morale, & de société civile, que ceux, qui se sont revêtus du pouvoir souverain, ont contribué à bannir si violemment. C'est alors que les nations civilisées pourront traiter avec elle, & renouveler les relations d'amitié & de commerce, qui ont subsisté jusqu'à présent.* La piece est en général froidement écrite, sans dignité & sans force.

COPPENHAGUE (le 21 Janvier). Le mémoire du commissaire François, le Sr. Grouvelle, où il se qualifioit *ministre-plénipotentiaire de la république Françoisse*, a causé des défagrémens à notre gouvernement. C'est un des motifs, qui l'a rendu plus sévère à l'égard d'une autre entreprise. Quatre membres de la commission, dont le Sr. Grouvelle est le chef, les Srs. Aubry, Honoré, Castera, & de la Mare, avoient envoyé à environ 150 personnes de cette capitale des billets d'invitation conçus ainsi : „ *Liberté, éga-*
 „ *lité, fraternité!* Monsieur, vous êtes prié
 „ par les François, Aubry, Honoré, Castera,
 „ & de la Mare, d'assister à un bal & sou-
 „ per, qui sera donné vendredi prochain chez
 „ Rauch, pour célébrer la reprise de Tou-
 „ lon. Le bal commence à 6 heures „. Quel-
 ques-uns des conviés acceptèrent l'invitation; d'autres la refuserent; mais, aussi-tôt que le gouvernement en fut instruit, il a cru devoir prévenir l'eclat d'une réjouissance, qui pouvoit avoir les plus grands inconvéniens, & l'intendant de la police a envoyé défense à l'aubergiste Rauch de prêter sa maison à la fête. Elle n'a donc pas eu lieu; & les commissaires François, qui l'avoient préparée, ont demandé des passe ports au magistrat, pour quitter notre capitale: quoiqu'ils leur aient été donnés sur le champ, ils se trouvent encore ici.

Le procès des conjurés à Stockholm est suspendu. L'on croit que l'arrivée du baron d'Armfeldt, qui doit être conduit prisonnier d'Italie en Suede, est attendue, pour l'instruire

avec une connoissance de cause plus entière. En attendant, cette affaire entretient une fermentation sourde; & l'officier de garde près la comtesse de Rudensköld, qui a été transférée dans une détention criminelle, fut menacé de la vie, la nuit du 14 de ce mois, dans la rue par quelques inconnus masqués; si elle n'étoit remise en liberté dans quatre jours. En conséquence les patrouilles, qui parcourent Stockholm nuit & jour, ont été encore multipliées, les gardes doublées; & il a été promis une récompense de mille thaler à celui qui dénoncera les individus masqués, qui ont menacé l'officier.

I T A L I E.

TURIN (le 1 Février). Après quelques affaires de postes, la plus grande tranquillité semble regner sur notre frontière. On ignore encore quel plan d'opérations on suivra la campagne prochaine, & quels seront précisément les secours que nous pouvons espérer de nos alliés. — Le roi depuis quelque temps est incommodé; ce qui dans les circonstances sur-tout alarme ses fidèles sujets; mais on croit que le retour de la bonne saison contribuera au parfait rétablissement de S. M.

On a lu avec autant de surprise que d'indignation dans quelques feuilles étrangères, que le roi alloit suivre l'exemple des Jacobins, en faisant fondre les cloches inutiles (elles le font toutes dans leur système) & vendre avec une prétendue permission du Pape pour 11 millions de biens ecclésiastiques, en hypothéquant le reste. Ce conte n'est pas seulement

très-faux, mais il est réfuté par son objet même; on fait que les cloches ne peuvent donner de monnoie curfable; & l'on connoît trop bien ici l'utilité des biens ecclésiastiques, pour les vendre; il n'y a que les fots qui tuent, comme Henri VIII, la *poule aux œufs d'or*; & qui puiffent ignorer encore que tous ceux qui ont tenté ce moyen, n'y ont pas trouvé la moindre ressource fubfiftante, mais bien la pauvreté & l'impuiffance. (a)

(a) Je rapporterai à cette occasion une Lettre qui m'a été envoyée depuis peu, mais écrite il y a 5 ans dans une ville de la Ruffie Polonoife. Elle est en latin & précédée de ces lignes en françois.

„ Je vous fais passer le fragment d'une Lettre, écrite
 „ de la Ruffie Blanche en 1788, qui m'a paru pou-
 „ voir fournir une petite augmentation à l'inté-
 „ reffante *Histoire des sacrileges* de Henri Spelman.
 „ Quelques beaux & forts esprits la regarderont
 „ en toute pitié; mais comme je consens à attein-
 „ dre le degré de crédulité ou de fanatisme qui
 „ regne dans l'ouvrage du favant Anglois, je con-
 „ sens aussi à effuyer leurs sarcasmes. „ *Respublica*
Poloniensis post extinctam S. J. nobilibus omnia bona
Jesuitarum dedit eâ lege, ut quintam partem confer-
rent in administrationem scholarum. Accidit autem,
ut omnes qui bona collegii obtinuerant, etsi antea opu-
lenti, vel ad pauperiem redacti, vel continuis infor-
tuniis ac damnis obruti fuerint, adeo ut plures uxores
maritos suos spolia Jesuitarum possidentes importunis
querelis ad ea abdicanda persuaserint, quo factô prior
fortuna rediit. Ea res fecit, ut D. Princeps de Czer-
nichew, albæ Ruffiæ tum gubernator, vir Jesuitis
amicus, etsi a catholicorum sacris alienus, quesi-
dum Polonum nobilem interrogaret: An & tu aliquid
possides de veste Christi? Eo negante, benè, inquit,
tecum agitur, nam vestris nobilibus hæcenus ea res
malè vertit, vertetque præcul dubio in futurum. „

Les prêtres François continuent à être bien accueillis dans toute l'Italie, particulièrement dans les états du Pape; ils viennent d'adresser à leurs charitables hôtes un remerciement des plus touchans où ils disent entr'autres choses :

„ Il y a un an & plus que nous vivons parmi vous. Votre conduite envers nous nous a montré de la manière la plus intéressante quel est le pouvoir de l'infortune sur les hommes sensibles; vous nous avez accueillis avec bonté; dans les premiers momens de notre arrivée, toutes les classes de la société s'empresserent à l'envi à nous consoler & à nous soulager; chacun en particulier auroit voulu pouvoir nous faire oublier nos malheurs. Nous avons d'abord regardé cette rare émulation comme l'enthousiasme de la pitié; mais la constance de vos procédés honnêtes & généreux nous a convaincus qu'elle avoit sa source dans un sentiment plus louable encore & plus digne de vous; quelques soins que vous ayez pris de le cacher sous les dehors flatteurs de la bienveillance & de l'urbanité, nous ne pouvons pas douter que cette émulation, qui ne s'est jamais démentie, n'ait son principe dans l'amour habituel des vertus chrétiennes. — Nous voudrions, messieurs, pouvoir réunir ici tout ce que vous avez fait, tout ce que vous faites constamment pour nous. Ce tableau feroit honneur à la Religion & à l'humanité : c'est, d'ailleurs, un hommage que nous vous devons. Hélas! pourrions-nous vous l'offrir dignement, au milieu des souvenirs accablans, & des pensées défolantes dont nous sommes sans cesse préoccupés? Rien, sans doute, n'est capable de nous distraire de la reconnoissance qui vous est due; mais nous ne sommes pas libres de nous abandonner à elle sans réserve. Malgré cela, messieurs, persuadez-vous que nous tenons un compte fidèle de tout ce dont nous vous sommes redevables : les

traits multipliés de votre zèle & de votre honnêteté se gravent à mesure dans nos cœurs. Les malheureux, & sur-tout ceux qui n'ont pas toujours été tels, sont ordinairement délicats & sensibles : comme ils s'affligent aisément de tout ce qui les repousse ou les blesse, ils sont aussi très-soigneux à recueillir ce qui les flatte, ou les soulage; ils se repaissent avec avidité de la plus petite marque de bienveillance; ils s'en rappellent avec intérêt; ce souvenir même étend & perpétue leur consolation.

— Dans toutes autres circonstances, vos procédés & vos soins seroient faits pour nous rendre heureux; mais dans celle où nous nous trouvons, il ne nous est pas permis de l'être. Notre sort est étroitement lié à celui de notre patrie : les injustices, les folies sacrilèges, qui la déshonorent, nous révoltent; nous sommes pénétrés de douleur en comptant les victimes innocentes immolées à la fureur des usurpateurs qui déchirent son sein, & leur barbarie inconcevable qui fait l'opprobre & l'horreur du genre humain, fait encore le poison de notre vie. „

GENES (le 19 Janvier). Quoiqu'il ne paroisse pas qu'il se soit fait un changement dans le système des ministres des puissances coalisées, à l'égard de notre république, aucun ne se dispose à quitter cette ville. Notre position est toujours critique. Les Anglois continuent à bloquer notre port, & l'on apprend même qu'ils exigent de nous une résolution finale & une déclaration catégorique. D'un autre côté, nous venons de recevoir un édit du roi de Naples, qui défend à notre pavillon tout commerce dans les ports de ses états. Ces dispositions ne sont guere propres à nous rassurer sur l'avenir. Cependant le sénat paroît vouloir persister dans le système de neutralité qu'il a adopté.

ANGLETERRE.
 LONDRES (le 31 Janvier). L'ouverture du
 parlement, que bien des gens avoient regar-
 dée comme une époque fort inquietante après
 les derniers événemens sur le continent, n'a
 pas déçu l'attente de ceux qui d'après la con-
 noissance du génie national & l'éloignement
 des Anglois pour tout ce qui pourroit tendre
 à renverser leur constitution, avoient prévu
 que la rentrée de cette session ne seroit guere
 différente de la précédente, & que la minorité
 resteroit à peu-près composée des mêmes in-
 dividus. En effet, il paroît par l'issue des dé-
 bats de la première séance, qu'elle n'a que très-
 peu gagné; & la majeure partie des Whigs,
 ceux qui n'ont jamais varié dans leurs princi-
 pes de liberté constitutionnelle, ne se sont point
 rangés du côté de l'opposition: on y a vu au
 contraire des membres, nés & élevés dans les
 principes opposés, tels que le comte de Guil-
 ford, fils du célèbre ministre lord North, &
 d'autres, que des convenances occasionnelles,
 des intérêts du moment, ont mis sous la con-
 duite de Mrs. Fox & Sheridan. Après que le
 21 le roi se fut retiré de la chambre-haute,
 & que les communes furent rentrées dans leur
 chambre, le comte de Stair proposa aux pairs
 l'adresse de remerciement, conçue selon l'usage
 en réciproquant à peu près toutes les phrases,
 dont S. M. s'étoit servie dans son discours.
 25 Nous pouvons assurer V. M. (disent les pairs)
 25 que nous sommes fortement pénétrés tant
 25 de la nécessité d'efforts vigoureux & perfè-

33 vérans, que de l'attente d'un succès final,
 33 par la considération des moyens, qui ont
 33 empêché jusqu'ici les progrès ultérieurs des
 33 Alliés, ainsi que par celle du système, d'où
 33 nos ennemis ont tiré les moyens de leur
 33 énergie temporaire : un tel système, en dis-
 33 posant arbitrairement des vies & des biens
 33 d'un peuple nombreux, & en violant toutes
 33 les règles de la justice, de l'humanité, &
 33 de la Religion, a nécessairement dû faire
 33 naître le mécontentement & la confusion en
 33 France, & a rapidement servi à épuiser la
 33 force naturelle & réelle de ce pays. Lord
 Stair fut secondé par milord Auckland. Le lord
 Guilford, employant presque les mêmes argu-
 mens dont se servirent autrefois les adversai-
 res de son pere au commencement de la guerre
 d'Amérique, fut le premier à s'opposer à l'a-
 dressé ; & en représentant la continuation de
 la guerre comme devant entraîner nécessaire-
 ment la ruine de la grande Bretagne, il sou-
 tint que la paix étoit l'unique moyen de sau-
 ver ce pays. En conséquence, il proposa d'a-
 jouter après les paroles que nous venons de
 traduire, & au lieu de celles où il est dit *que*
les pairs regrettent avec S. M. la nécessité
de continuer la guerre, le paragraphe suivant :
 33 D'assurer S. M. de notre empressement à
 33 concourir à de telles mesures vigoureuses
 33 qui seront trouvées nécessaires pour l'honneur
 33 de sa couronne & pour la sûreté de ses royau-
 33 mes. De conseiller à S. M. de saisir la pre-
 33 mière occasion, pour conclure la paix avec
 33 la nation Française à des conditions que S. M.

„ dans sa sagesse jugera raisonnables & pru-
 „ dentes ; & de représenter humblement à
 „ S. M. , que , lorsque telles conditions pour-
 „ ront être obtenues , la chambre a la con-
 „ fiance , qu'il ne fera porté aucun obstacle
 „ à leur acceptation , par la considération d'une
 „ forme de gouvernement ou administration
 „ quelconque , qui pourroit prévaloir en Fran-
 „ ce ». Le duc de Portland , dont le Whig-
 „ gisme est d'une date bien antérieure à celui
 „ de milord Guilford , fut de son côté le premier
 „ à s'opposer à l'amendement. Il félicita la na-
 „ tion de la fermeté que respiroit le discours du
 „ roi , convaincu , comme il l'étoit , „ que de la
 „ présente guerre dépendoit le sort des nations
 „ civilisées de l'Europe , par le libre cours qu'on
 „ laisseroit , ou la résistance efficace qu'on op-
 „ poseroit à des principes lesquels , bien loin
 „ de fonder la vraie liberté parmi les peuples ,
 „ tendoient directement à la renverser avec
 „ l'ordre social qui en fait la base , & à con-
 „ centrer tous les pouvoirs de la tyrannie la
 „ plus odieuse entre les mains d'un petit nom-
 „ bre d'individus , dont l'autorité elle-même
 „ n'est solide & bien établie , qu'à mesure &
 „ aussi long-tems qu'ils lâchent la bride à une
 „ multitude avide de sang & de pillage. Cette
 „ guerre , ajouta-t-il , differe essentiellement
 „ de toutes celles dont les annales du monde
 „ nous ont conservé la mémoire. D'elle dé-
 „ pendent l'existence de la Religion chrétienne ,
 „ la liberté & le bien-être de la grande Bre-
 „ tagne , l'indépendance de nos alliés , celle de
 „ l'Europe entière. Elle est absolument dé-

» fenfive de notre part; nous ne l'avons en-
» treprise qu'après la provocation la plus gra-
» tuite, pour garantir nos alliés d'une inva-
» sion déjà commencée, pour mettre des bar-
» rieres à un torrent qui menaçoit de tout en-
» gloutir. En un mot, nous n'avons pas attaqué
» les François; & autant notre honneur que
» notre intérêt nous défend de rechercher une
» paix qu'ils ont rompue les premiers. Je n'hé-
» site donc pas à dire, qu'aussi long-tems que
» la couronne continuera cette guerre aussi
» juste que nécessaire, je lui donnerai mon
» plus cordial appui ». Tel fut aussi le langage
d'un des autres membres les plus distingués du
parti Whig, le comte Spencer; mais il ne fut
pas celui de l'ami intime de M. Fox, le duc
Norfolck. Celui-ci blâma hautement le minif-
tère d'avoir rejeté toute négociation avec la
France, assurant que seule elle auroit pu pré-
venir l'effusion du sang & les calamités qui
affligent actuellement l'Europe. Pendant que
le comte de Mansfield, ci-devant vicomte Stor-
mont, & le comte de Harwick soutinrent l'a-
dresse, quatre pairs très-connus de l'opposition
le comte de Derby, le comte Stanhope, beau-
frere du premier ministre Pitt, le marquis de
Lansdown & le comte de Lauderdale, l'atta-
querent vivement: mais elle fut defendue
avec une ardeur égale par le secrétaire-d'état
lord Grenville, qui réfuta avec énergie ce
que le dernier & lord Lansdown avoient dit
de la solidité du gouvernement François: &
en traçant sous un seul point de vue les di-
vers mouvemens de la révolution française, il

montra, „ par la rapidité, avec laquelle s'y
 „ sont succédées les diverses factions, dont la
 „ dernière a toujours surpassé la précédente
 „ en violence & en tyrannie; qu'il étoit im-
 „ possible de contracter avec une nation si
 „ malheureusement agitée, une paix qui eût
 „ l'apparence de durer l'espace d'un mois. Eux-
 „ mêmes ils ont opposé une barrière insur-
 „ montable à cette paix (dit-il) par le décret
 „ de la Convention, qui a statué la peine de
 „ mort contre tout membre qui oseroit pro-
 „ poser de faire la paix avec aucune des puis-
 „ sances, contre lesquelles la France est en
 „ guerre, à moins que les trois conditions
 „ suivantes ne soient préalablement remplies:
 „ 1°. d'évacuer tout le territoire François :
 „ 2°. de reconnoître la république une &
 „ indivisible : 3°. de reconnoître la liberté
 „ de la république Française, fondée sur
 „ la justice & l'égalité „ Le chancelier lord
 Loughborough fit la clôture des débats, dont
 le résultat fut la rejection de l'amendement.
 La pluralité pour l'adresse fut de 97 contre
 12 voix. Il étoit minuit & demi, lorsque la
 séance se leva, pour reprendre à peu-près les
 mêmes discussions sur une motion du comte
 Stanhope, au sujet de laquelle les pairs furent
 sommés de se trouver dans la chambre le len-
 demain, Jeudi, 23 Janvier. Cette motion avoit
 pour objet : „ de présenter une humble adresse
 „ au roi, pour lui représenter que la nation
 „ Française a reconnu expressément le prin-
 „ cipe sacré, que nul pays ne peut ni ne
 „ doit se mêler du gouvernement intérieur

„ d'un autre état indépendant ; & que, dans
 „ la nouvelle constitution de la France, il est
 „ déclaré que le peuple François est l'allié
 „ naturel des pays libres ; qu'il ne se mê-
 „ lera point de leurs affaires domestiques,
 „ ni ne souffrira réciproquement, qu'aucune
 „ nation se mêle de son gouvernement : de
 „ supplier en conséquence S. M., qu'elle
 „ daigne reconnoître immédiatement la répu-
 „ blique Françoisise, & poser par-là la base
 „ d'une prompte réconciliation & d'une paix
 „ durable „. Milord Stanhope ne fut soutenu
 de personne : au contraire, le ton de son
 discours, s'il ne révolta point la chambre en-
 tière, lui attira de très-vives censures de plus
 d'un côté. Le comte de Warwick excusa les
 procédés de son ami par la pureté de ses vues
 & l'excellence de son caractère personnel ;
 mais il n'en blâma pas moins sa conduite par-
 lementaire. La véhémence du panegyrique,
 que milord Stanhope prononça en faveur du
 parti dominant en France, de ses mesures,
 & de ses ressources, affecta si fort l'évêque de
 Durham, qu'il le rappella vivement à l'ordre,
 en lui disant, que *son discours étoit plus
 fait, pour être prononcé devant la Conven-
 tion Françoisise, qu'au sein de l'assemblée,
 dont milord Stanhope étoit membre ; & le
 comte d'Abingdon, aussi ingénu dans ses sen-
 timens contre le système françois que dans
 son ardeur pour ceux du Whiggisme, dit*
 „ que le noble lord avoit commencé son dis-
 „ cours, en parlant de pendre : mais que,
 „ s'il persistoit à encourager les principes &

» les mesures, dont il venoit de faire l'é-
 » loge, il pourroit bien finir par éprouver le
 » traitement, qu'il paroïssoit si fort approu-
 » ver ». — La motion de lord Stanhope,
 n'étant pas secondée, tomba d'elle-même.

L'opposition n'eut pas plus de succès dans la chambre des communes, que dans celle des pairs. Les débats furent assez vifs. Ce fut lord Clifden qui proposa l'adresse de remerciement au roi. Le parti de l'opposition employa à peu-près les argumens, dont avoit fait usage celui de l'opposition dans la chambre-haute. Lord Wycombe dit qu'il avoit toujours pensé & pensoit encore qu'on pouvoit éviter la guerre. Lord Guilford, le colonel Tarleton furent du même avis, & opinèrent pour la paix. M. Sheridan fit un long discours, plein d'ironie & de sarcasmes, dans lequel il tourna non seulement en ridicule le tableau fait par un membre, des crimes de la France, mais encore le ministère. Il fut vigoureusement réfuté par M. Wyndham, ainsi que par M. Dundas qui examina & défendit toutes les opérations de la guerre. M. Fox entra ensuite en lice; il prétendit que ceux qui s'étoient montrés les avocats de la guerre, n'avoient fait qu'embrouiller la question, passa en revue les objections qu'on oppoisoit à une paix, si elle pouvoit être obtenue avec honneur & sûreté, peignit les calamités, auxquelles, selon lui, on s'exposoit en la continuant, finit par critiquer les talens de M. Pitt, & conclut en proposant pour amendement à l'adresse, » que *S. M.* fût suppliée de saisir

„ la première occasion de faire la paix. 1756.
 Le chancelier de l'échiquier répondit qu'il
 n'y avoit aucun moyen de terminer la guerre,
 tant que subsisteroit le systéme dominant en
 France. „ En rappelant, dit-il, les principes
 „ sur lesquels elle a été entreprise, on verra
 „ qu'elle a été le résultat d'une délibération
 „ mûre & d'une pleine conviction : l'opinion
 „ de la majorité de la chambre & de tout le corps
 „ de la nation a été qu'elle étoit strictement dé-
 „ fensive, & qu'on y étoit engagé par devoir &
 „ par nécessité „ Il entra ensuite dans le dé-
 „ tail des motifs de la guerre qui sont „ 1°. Que
 „ le systéme des François établit des prin-
 „ cipes destructifs de l'ordre général de la
 „ société, & subversifs de tout gouverne-
 „ ment régulier. 2°. Que dans la vue sans
 „ doute d'étendre leur systéme, ils se sont
 „ rendus coupables d'usurpations sur les
 „ autres états. 3°. Qu'ils ont montré des
 „ intentions hostiles contre la Hollande.
 „ 4°. Qu'ils ont fait paroître des projets
 „ d'agrandissement & d'ambition, entié-
 „ rement nouveaux dans leur étendue, com-
 „ me dans leur importance, & menaçant
 „ dans leurs progrès, non-seulement l'in-
 „ dépendance de ce pays, mais encore la
 „ sûreté de l'Europe. A moins qu'on ne mon-
 „ tre, ajouta-t-il, qu'on s'est trompé, que ce
 „ ne sont point des causes suffisantes de guer-
 „ re, ou qu'on a déjà obtenu ce que l'on
 „ se proposoit, l'obligation & la nécessité qui
 „ nous l'ont fait entreprendre, doivent nous
 „ la faire continuer avec vigueur. Voulons-

„ nous nous mettre à la merci de ceux qui
 „ gouvernent actuellement la France, & nous
 „ soumettre à la nécessité de recevoir les con-
 „ ditions qu'il leur plaira de dicter? Quand
 „ vous vous hâteriez d'envoyer un ambassa-
 „ deur pour traiter avec la Convention, il
 „ vous faudroit non-seulement reconnoître la
 „ république, mais il vous faudroit encore
 „ souscrire à tout leur code, & par cet acte
 „ sanctionner la déposition de votre souverain
 „ & l'anéantissement de votre législature. En
 „ vain diroit-on qu'ils n'insisteront point sur
 „ un aveu de cette étendue. A quelque point
 „ qu'ils aient porté l'extravagance dans leurs
 „ discours, ils l'ont toujours surpassée par leurs
 „ actions ». Enfin à 5 heures & demie du
 matin, la pluralité pour l'adresse fut de 277
 contre 59 voix.

Depuis la séance du 21, on n'a remarqué
 un véritable intérêt que dans celle du 29, où
 il a été question d'accorder à S. M. pour le
 service de l'année 1794, 85 mille matelots,
 y compris 12,115 hommes de marine. M. Pitt
 a eu à combattre dans cette séance la mau-
 vaise humeur de Mrs Fox & Sheridan, mais
 il en a triomphé. La question ayant été mise
 en délibération, la chambre a accordé au roi
 les 85 mille matelots, y compris 12115 hom-
 mes de marine, à 4 liv. sterl. chacun par mois.
 On apprend que dans le parlement d'Irlande,
 il n'y a point eu de débats sur la con-
 tinuation de la guerre; tout le royaume a
 prononcé énergiquement son opinion contre
 la conduite & sur-tout contre le système fran-

çois. L'adresse proposée pour remercier le représentant du souverain, du discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la première séance, a été admise sans contradiction ; & dans celle du 24, la chambre a voté qu'il seroit accordé un secours au roi, & a déclaré qu'elle se formeroit le lendemain en comité sur ce sujet.

Les dépêches, apportées le 24 de l'Inde, ont été publiées le lendemain dans une *Gazette extraordinaire de Londres*. En voici la première, écrite au secrétaire-d'état Dundas par Sir Charles O'Akeley, gouverneur de Madras.

Fort St.-George, le 24 Août 1793.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer, que le fort Pondichery s'est rendu à notre armée, aux ordres du colonel Brathwaite, le 23 du courant. En conséquence de l'avis, reçu ici le 1 Juin de la part de M. Baldwin, que la guerre avoit été déclarée par la France contre l'Angleterre & la Hollande, nous donnâmes ordre à l'armée de s'assembler près de Pondichery ; & ayant préparé & mis en état tout ce qu'il étoit nécessaire d'équiper pour le siège de cette forteresse, nos opérations commencèrent de bonne heure dans le cours de ce mois, & se sont heureusement terminées de cette manière. Permettez-moi en cette occasion de vous offrir mes plus vives félicitations, & de vous témoigner l'espoir bien fondé, qu'une conquête aussi importante procurera une sûreté complète à nos possessions dans l'Inde. Les établissemens François au Bengale & sur la côte de Malabar se sont également rendus aux armes Britanniques.

Nos mesures, à la réception des informations de M. Baldwin, ont été honorées de l'approbation la plus entière du gouverneur-général en conseil. Le marquis Cornwallis s'est décidé à saisir la première occa-

sion

son pour se rendre lui-même sur la côte; & , comme l'on ne put se passer d'une frégate pour son transport, il a demandé que le vaisseau de la compagnie des Indes, le Triton, lui fût envoyé à cet effet. Ce navire a fait voile du Bengale le 31 du mois dernier; & je l'attends de retour dans peu de jours.

J'ai l'honneur &c. (Signé) Charles O-Akeley.

Le fameux ancien évêque d'Autun, au grand contentement de tous les honnêtes gens, vient de recevoir ordre de quitter l'Angleterre. On a fait le même compliment à un aventurier grand joueur, qui se faisoit appeller le comte Zenobio.

Le capitaine Cook, âgé de 30 ans, fils aîné du célèbre navigateur de ce nom, s'est noyé en se rendant le soir à bord d'une corvette qu'il commandoit, ainsi que tout l'équipage de la chaloupe qui le conduisoit.

A M É R I Q U E - U N I E.

NEW-YORCK (le 12 Décembre). Si le ministre-plénipotentiaire du gouvernement de France près de notre république-fédérative, le citoyen Genet, a cru pouvoir écrire au secrétaire-d'état Jefferson, „ qu'il ne se rappeloit point les principes du droit des gens, „ contenus dans les ouvrages de Grotius & „ de Puffendorff „, il est résulté de cet oubli les plus grands inconvéniens pour lui & pour ceux, qu'il a employés comme ses agens. L'assemblée-générale de l'état de New-Yorck ayant ouvert ici sa session, le premier objet dont elle s'est occupée, a été d'ordonner l'arrestation du major Hamilton, & du Sr. Drayton qui remplissoit les fonctions de secré-

taire de notre gouverneur. Ils seront mis en jugement pour crime de haute trahison, comme ayant accepté une commission de la part de M. Genet, pour la levée de 5 mille hommes, destinés à servir les intérêts des François contre l'Angleterre. Cette affaire & quelques autres ayant été mises en délibération le 7 de ce mois, M. Washington eut la satisfaction de voir approuver par les représentans des Etats-Unis tout l'ensemble de la conduite qu'il avoit tenue, & des mesures qu'il avoit prises, particulièrement à l'égard de M. Genet. Il parut encore par la lecture de la correspondance entre les ministres de la France & de l'Amérique, » que celui des Etats-Unis » à Paris avoit représenté à la Convention- » Nationale la nécessité de rappeler le citoyen » Genet, attendu les insultes multipliées que » celui-ci ne s'étoit pas fait scrupule de com- » mettre contre le gouvernement & les loix » de l'Amérique-Unie; qu'il avoit été armé » un corsaire François dans un port de l'A- » mérique-Unie, en violation des loix sub- » sistantes & au mépris de la défense faite » encore récemment à ce sujet; qu'une par- » tie de l'équipage avoit été formée de ci- » toyens des Etats-Unis; & qu'on n'ignoroit » point que, si le gouvernement eût tenté » de faire désarmer ce corsaire, le capitaine » en avoit ordre de repousser la force par » la force, de sorte que ce n'étoit que la mo- » dération du gouvernement, qui, en souf- » frant pour le moment cet attentat à la sou- » veraineté de son territoire, avoit prévenu

» des voies de fait aussi marquées & peut-être
 » la guerre. »

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 26 Janvier). Le général Brown ou Braun (a), qui devoit prendre le commandement de l'armée à la place du comte de Wurmsfer, a différé son départ de quelques jours. On commence même à douter si effectivement il sera chargé de cette importante opération. Il s'étoit répandu des bruits de paix qui sembloient prendre une certaine consistance; mais le 14, après l'arrivée d'un courrier de Londres, il n'en a plus été question. Les préparatifs de guerre se font avec une activité redoublée, & il part beaucoup de recrues & d'argent pour la Suabe & les Pays-Bas. D'un autre côté les affaires civiles sont dans une espèce de stagnation. Beaucoup de projets utiles (entre autres, une réforme essentielle dans la censure des livres qui s'exerce tout-à-fait en sens contraire, & a beaucoup contribué à multiplier les jacobins) avoient été goûtés du monarque, & l'on en espéroit une prompte exécution; mais on apprend aujourd'hui que les

(a) Il est assez singulier qu'un homme si distingué soit nommé diversement dans les Lettres & les feuilles publiques. Je suis persuadé qu'il en est comme de *Loudon* dont les Autrichiens ont fait *Laudon*: ils changeront toujours la diphthongue *ou*, qui n'existe pas dans leur langue, en *au*, par la raison que j'ai dite ailleurs *. Outre que Braun (qui signifie *Bruni*) est un nom commun dans leur pays.

* 15 Jn
1792, p.

choses resteront dans l'ancien état. — Le théâtre que l'on croyoit devoir être fermé à raison des calamités qui pesent sur les rois & les peuples, prend tous les jours un nouvel effort. Par une seule danse la fauteuse Viganò a recueilli le 11 de ce mois 6000 fl. : ce qui fait tristement songer à ce que devint Rome lorsque les Esopus & les Roscius ramassèrent de telles

* I Juin
1793, p.
231.— 15
Juin, p.
293.— 15
Août, p.
573. —
Dict. Hist.
art. BA-
RON,
FRESNE,
GAR-
RICK,
ESOPUS,
ROSCIUS.

sommes *. Et indépendamment des leçons de l'histoire, doit-on croire que le souverain Maître des empires regarde avec indifférence les saltimbanques & les farceurs enlever la subsistance de l'orphelin & de la veuve, les ressources du pauvre caché & souffrant en silence, comme de celui qui annonce ses besoins & en réclame le soulagement? — L'empereur est incommodé depuis le 18 d'une esquinancie, mais il recommence à donner des audiences, sans néanmoins sortir encore de ses appartemens. Ce prince vient de donner une preuve éclatante de son amour pour la justice, & de son éloignement des systêmes à la françoise qu'on a essayés d'introduire sous ses deux prédécesseurs. Un certain Kolmanhuber, membre du gouvernement de Gallicie, calomnié sous le regne de Joseph II à raison de la répugnance qu'il témoignoit pour les nouvelles réformes, avoit été destitué après une trop légère instruction sur l'objet de son délit. Il avoit depuis, sous Léopold II, infatigablement travaillé à obtenir une révision, sans pouvoir y parvenir : il a pris le parti de la demander lui-même au souverain qui lui a répondu que ce n'étoit point une grace mais une justice, & un devoir de

son rang. Il est résulté d'une nouvelle instruction de cette affaire, que le particulier faussement accusé, a été reconnu innocent, & a recouvré sa place, avec permission de poursuivre ses calomnieurs en justice.

Le prince Antoine d'Esterhazy Galantha, feld-maréchal-lieutenant & capitaine de la garde-noble Hongroise &c., est mort le 13 subitement d'un catarre suffocatif, à l'âge de 66 ans. Le prince Nicolas Esterhazy, son fils, âgé de 29 ans, succède à ses titres & à ses immenses richesses.

MANHEIM (le 3 Février). S. Exc. le feld-maréchal comte de Möllendorf, arriva le 31 au matin à Mayence. S. A. S. le duc de Brunswick lui remit aussi-tôt le commandement de l'armée, & partit dans l'après-midi, pour se rendre dans ses états. Les affaires dans ces contrées ont pris depuis quelques jours une tournure plus favorable. On s'y attendoit d'autant moins, que le 31, il arriva ici un officier François avec une Lettre, dans laquelle le général conventionnel sommoit la ville de se rendre, & donnoit une heure pour prendre une résolution. Une réponse négative lui ayant été aussi-tôt envoyée, on se disposoit à faire une défense vigoureuse, lorsqu'on apprit que l'ennemi avoit quitté tout à-coup; non-seulement Worms, mais encore Franckenthal, d'où il s'est retiré depuis à Spire & à Neustadt. La plupart des habitans qui avoient quitté la rive opposée du Rhin, pour chercher un asile de ce côté-ci, sont retournés chez eux, mais ils y ont trouvé presque toutes leurs propriétés dévastées & détruites. On

ne peut se faire une idée du spectacle de défolation qu'offrent les villages & autres endroits par où l'ennemi a passé. La plupart des maisons y sont ou abattues ou entièrement ruinées, les églises pillées & profanées de la manière la plus affreuse. Les villages de Mundenheim & de Friesenheim, ainsi que la ville d'Oggersheim, ont sur-tout beaucoup souffert. Dans cette dernière le château électoral & la belle chapelle sont ruinés de fond en comble.

F R A N C E.

PARIS (le 3 Février). Tout ce que, depuis la prise de Weiffembourg & l'investissement de Landau, la dernière campagne sur les bords du Rhin avoit eu de funeste ou d'alarmant pour la Convention, se trouve maintenant réparé par la reprise du Fort-Louis, ou plutôt par l'abandon qu'en ont fait les Autrichiens, lorsqu'ils ont senti l'impossibilité de s'y maintenir. La nouvelle lui en a été donnée par Barrere à la séance du 22 Janvier; & en la communiquant, il a beaucoup rassuré sur la perte des fortifications que les Autrichiens ont voulu faire sauter. „ Le fort d'Alsace, a-t-il dit, est entièrement conservé, *jusqu'à ce que la politique plus éclairée s'occupe de sa démolition.* „ Nous avons perdu des fortifications; mais „ il nous reste des remparts inexpugnables & „ mobiles. Il n'en a pas coûté un seul homme „ à la république; & d'après les avis des gens „ de l'art, la reprise du Fort-Vauban auroit „ coûté 5 à 6 mille hommes. Nous rebâtitons

„ les fortifications. Quant aux maisons des villes
 „ de guerre, elles ont toujours été plus nui-
 „ sibles qu'utiles „ Il a annoncé ensuite, que
 le général Michaud remplaçoit Pichegru dans
 le commandement de l'armée du Rhin : celui-ci
 passe au commandement de l'armée du Nord &
 des Ardennes, d'où le général Jourdan vient
 d'être rappelé, pour avoir manqué d'audace, &
 n'avoir pas exécuté le plan du comité de salut
 public. Dans cette séance, Barrere s'attacha à
 faire voir combien seroient pernicieux des pro-
 jets de paix dans le moment actuel. Il attribua
 les réclamations qui commencent à se faire en-
 tendre sur cet objet, & les adresses déjà ré-
 pandues pour la demander, d'abord aux *en-*
nemis extérieurs, ensuite aux *aristocrates*,
 aux âmes *pusillanimes & timides* & aux *mau-*
vais citoyens. „ Il faut, ajouta-t-il, la paix
 „ aux Monarchiens ; à la république il faut
 „ l'énergie guerrière : il faut la paix aux es-
 „ claves ; il faut la fermentation de la liberté
 „ aux républicains : il faut la paix aux gou-
 „ vernemens ; il faut toute l'activité révolu-
 „ tionnaire à la république Française. Les peu-
 „ ples qui n'ont encore eu ni 14 Juillet de
 „ 1789, ni 21 Septembre 1792, ni 21 Jan-
 „ vier 1793, sont les Hollandois, les Anglois,
 „ Ecoissois, Irlandois, Hanovriens, Brunswic-
 „ kois, Hessois, Prussiens, Banc de l'Empire,
 „ Autrichiens, Hongrois, Bohémiens, Fla-
 „ mands, Russes, Piémontois, Sardes, Parme-
 „ fans, Papistes, Napolitains, Espagnols &
 „ Florentins. Tel est le tableau des peuples
 „ à vaincre par les François. Ayons la con-

„ fiance de nos forces , & Cobourg , Pitt ,
 „ Hood , Ricardos &c , seront bientôt vaincus.
 „ Que nos sociétés populaires s'occupent sur-
 „ tout à propager cette vérité , que le foyer de la
 „ contre-révolution est à Londres , & que c'est-
 „ là qu'il faut marcher. C'est ce foyer qu'il faut
 „ détruire. Rome a voulu détruire Carthage ,
 „ & Carthage a cessé d'être „ Barrere a de-
 puis prononcé plusieurs discours , où regne le
 même ton. A la séance d'hier , il est encore
 revenu sur l'opinion de ceux qui ont parlé
 de paix. Il a fait un long rapport , où après
 s'être répandu , suivant l'usage , en plates &
 dégoûtantes injures contre le roi d'Angleterre
 & son ministre Pitt , après avoir traité le pre-
 mier d'*imbécille George* , l'autre d'*ambitieux*
 & de *scélérat* , il a prétendu qu'une paix quel-
 conque avec les peuples ou avec les rois étoit
 un moyen de *tuer* la république ; que les enne-
 mis de cette république profiteroient de cet
 intervalle pour se réparer , pour reprendre des
 forces ; que le seul moyen de soutenir le sys-
 tème établi , étoit de faire une guerre terrible ,
 & si terrible qu'on fût contraint de demander
 la paix aux conditions qu'il plaira à la Con-
 vention de dicter. Il a cru le peuple François
 aussi grand que le peuple Romain ; il a de-
 mandé pourquoi on ne traceroit pas autour
 des rois le fameux cercle de Popilius. „ Des
 „ armes & de la poudre , s'est-il écrié en finis-
 „ sant , voilà ce qui nous donnera la paix „
 Dès que le comité de salut public ne dissimule
 plus le besoin qu'il croit avoir de la guerre ,
 pour consolider ou soutenir sa domination , on

doit s'attendre qu'il fera tous les moyens de diminuer aux yeux de la nation, l'horreur des calamités qui en doivent nécessairement résulter, & d'en exagérer les avantages. En même tems, les tyrans de la France n'oublient rien pour faire naître ou augmenter dans l'esprit du peuple la haine de la royauté. C'est dans cette vue, que le 21 Janvier, la Convention alla se joindre aux sociétés populaires, à la commune, & à tous les sans-culottes de Paris, pour célébrer sur la place de la révolution, par des danses & des chants de joie autour de l'arbre de la liberté, la mort cruelle de l'infortuné Louis XVI. Cette fête, dont la première idée avoit été conçue aux Jacobins, & dont ils avoient fait successivement adopter le plan par la commune & par la Convention, doit, d'après un décret formel, devenir une fête annuelle : chaque année, à pareil jour, la France doit célébrer comme une époque fortunée le supplice du dernier roi. Une pareille festivité ne paroïsoit pas pouvoir être célébrée, sans effusion de sang humain, sans l'immolation de quelques victimes : aussi au milieu des chants & des danses le bourreau a-t-il fait tomber quatre têtes sous la hache de la guillotine. Un des députés, Bourdon de l'Oise, a eu cependant le bon esprit de sentir toute l'horreur qu'inspireroit contre la Convention une pareille circonstance, & de l'en faire appercevoir à la séance du lendemain : il a prétendu, que „ c'étoit un „ systême ourdi par les malveillans ; pour „ faire dire que la *représentation-natio-*

„ nale étoit composée de cannibales. Il y
 „ avoit des coquins, a-t-il ajouté, sans
 „ doute soudoyés pour se moquer de notre
 „ sensibilité : lorsque quelques-uns de mes
 „ collègues & moi détournions nos regards
 „ de cet horrible tableau, des scélérats
 „ ajoutoient la dérision à leur bassesse,
 „ en nous disant qu'un député étoit du nom-
 „ bre des suppliciés „ Bourdon de l'Oise
 demanda en conséquence, que „ le comité
 „ de fureté-générale fût chargé de rechercher
 „ cette affaire, afin de savoir s'il y avoit eu
 „ un dessein prémédité, & que dans ce cas
 „ les auteurs en fussent sévèrement punis „.
 La Convention le décréta ainsi, mais ce dé-
 cret fut rapporté, c'est-à-dire, révoqué dans
 la séance du lendemain. Au reste si, parmi
 les individus, guillotines en présence des dé-
 putés de la Convention, réunis le 21 à la
 place de la révolution, il n'y avoit pas un
 de leurs collègues, le tribunal-révolutionnaire
 n'a pas tardé à y en envoyer un, qui n'avoit
 été que depuis peu de jours décrété d'accu-
 sation, puisque le lendemain 22 il a con-
 damné à la peine de mort le député Bernard,
 comme convaincu de fédéralisme. Cette jour-
 née du 21 a été consacrée toute entière par
 les jacobins à la manifestation de leur haine
 pour la royauté & pour les rois : ils ont tenu
 le soir une séance extraordinaire, à laquelle
 tous les membres ont assisté le bonnet-rouge
 sur la tête, le président ayant la pique en
 main : ils y ont arrêté „ de rédiger un acte
 „ d'accusation contre tous les rois; & ils ont
 „ confié ce travail à des commissaires, qui

„ sont Roberfpierre , Billaud-Varennes , Col-
 „ lot d'Herbois , Couthon , & Lavicomterie. „

Au milieu de la fureté extérieure , que nos
 derniers succès contre les ennemis étrangers
 nous ont procurée , & après l'affoupissement
 du royalisme de la Vendée , notre inquiétude
 intérieure nous reste ; & c'est toujours de nou-
 velles scissions , de nouvelles conspirations à
 découvrir & à punir , de nouveau sang à ré-
 pandre sans fin & sans mesure , qu'il s'agit dans
 les clubs ou sociétés populaires , dont le pré-
 sent gouvernement tient sa force & son autorité.
 La guillotine est ici dans une activité effrayante.

Les punitions les plus terribles frappent tour-
 à-tour tous les départemens appartenant à la
 France , „ Nous ne manquons pas d'ouvrage

„ ici , (est-il dit dans une Lettre de Lyon

„ du 16 lue à la séance de la commune de

„ Paris du 22 Janvier) ; car , outre les fonc-

„ tions de tout genre , nous avons une sur-

„ veillance active à exercer journellement contre

„ les *traîtres* , que nous avons à découvrir.

„ Les démolitions s'avancent : la société popu-

„ laire , si on en retiroit les jacobins de Paris

„ & de quelques autres départemens , seroit

„ nulle : nous y avons mis l'*instruction* à

„ l'ordre du jour ; car il eût été inutile d'y

„ discuter les grands intérêts de la république ;

„ ce langage n'eût pas été entendu „. —

Marseille , déjà sévèrement punie , vient d'é-

„ prouver un second châtiment des plus rudes.

On ne fait pas les détails de la disposition ré-

„ fractaire , qui le lui a attiré ; mais il faut

qu'elle ait donné de l'inquiétude , puisque d'a-

„ bord Marseille fut déclarée en état de siege ,

au commencement de Janvier, & que le général Lapoype, beau-frere du représentant Frenon, adressa aux citoyens & à la garnison de la ville une proclamation à ce sujet, par laquelle „ il fut enjoint entre autres à tous les „ militaires, ne faisant partie ni de la garnison „ ni de l'état-major de Marseille, d'en sortir „ sous les 24 heures, sous peine d'être re- „ gardés comme déserteurs & punis comme „ tels „. Depuis il y a eu un désarmement général de tous les citoyens; & par une proclamation des représentans-députés, il a été ordonné „ que Marseille, en attendant que la „ Convention ait déterminé le nom qui lui „ convient, seroit désignée par *sans nom*; „ que les lieux qui y ont servi de rassemble- „ ment aux sections, seroient démolis, & les „ effets qui y sont contenus, inventoriés & „ vendus „. Le Port de la Montagne, ci-devant Toulon, a plus souffert encore que l'associée de ses malheurs, Marseille. Le sang y a coulé en abondance, comme à Lyon, où dans quatre jours, depuis le 13 jusqu'au 17 Décembre on a guillotiné 325 individus, fusillé 339, & où encore le 2 Janvier 5 particuliers notables de Montluel ont été condamnés à mort & exécutés. Telle est aussi à peu-près la situation à St.-Malo, à Brest, & dans les principales villes de France.

L'homme sensible, fatigué des scènes cruelles qui déchirent si souvent son cœur, cherche à se distraire en reposant sa pensée sur des traits propres à consoler l'humanité, qui brillent encore par intervalles sur le même

théâtre, où les plus méprisables passions sont depuis si long-tems aux prises. Ces traits deviennent encore plus remarquables, lorsqu'ils partent de cette classe, dont les vices & la crédulité servent d'instrument aux faux philosophes, mais dont le bonheur ne cesse pas d'intéresser vivement les vrais sages, lors même qu'ils détestent ses excès, & qu'ils déplorent sur-tout ses erreurs. On ne sauroit lire sans intérêt la pétition présentée à la Convention dans une de ses séances par les Savoyards ou les ramoneurs de Paris : ils sont venus réclamer la liberté de leur pere, d'un homme connu par l'établissement de bienfaisance, qu'il avoit formé en leur faveur, avec le double but de leur donner de bons principes & de pourvoir à leurs besoins. „ Les soins de notre conduite, ont dit les ramoneurs eux-mêmes, les „ premiers instrumens de notre industrie, & „ notre subsistance même furent long-tems les „ fruits de son zele & de sa bienfaisance „. Cet homme n'est ni un faiseur de théories sur les formes des gouvernemens, ni un métaphysicien. Il appartient même par sa naissance & par son état à ces deux classes, chaque jour dépeintes sous les couleurs les plus odieuses : c'est un homme digne de son nom, d'un nom à jamais cher à la Religion, à l'humanité, aux lettres, à la vraie philosophie, M. l'abbé de Fénelon en un mot, qui, âgé de 80 ans, n'a été garanti des rigueurs de la prison, ni par ce grand âge, ni par l'emploi bien connu de sa fortune au soulagement d'êtres, qui paroissent le rebut de la populace même. La

pétition, que leur a dictée la reconnoissance, & qui est exprimée dans les termes les plus touchans, a été renvoyée au comité de sûreté-générale : quel qu'en soit le succès, elle honorera toujours ceux qui l'ont présentée; & malheureusement ce ne sont pas des François!

Lettre écrite de Lyon à un ecclésiastique François à Liege, du 20 Décembre 1793*.

* Un prêtre échappé au massacre en a été porteur.

„ Notre ville, mon cher confrere, n'est qu'un théâtre de sang. Des centaines de citoyens sont condamnés à une incarcération qui ne doit finir qu'avec la guerre. Chaque jour on immole dans nos murs un grand nombre de catholiques. On guillotine les uns, on fusille les autres, plusieurs réunis en tas périssent sous la bouche du canon : trois mille personnes, tant hommes que femmes, ont été les victimes de la fureur des Jacobins depuis la levée du siège; & ce qui est encore de plus désolant pour nous, c'est que nous n'avons pas la moindre lueur d'espérance de voir finir ces scènes d'horreur.

J'ai perdu deux de mes parens & une foule de mes amis. Je vous avoue que je ne puis leur donner des larmes; car je suis persuadé que la mort n'a été pour eux qu'un passage de cette vie malheureuse à un bonheur sans fin. Les femmes, les ecclésiastiques sur-tout sont les plus persécutés pour la Religion. Dès qu'un prêtre catholique est arrêté, sur le champ sans interrogatoire, sans forme de procès il est condamné à la mort; il paroît qu'on a quelques égards pour les prêtres jureurs : comme par le serment ils sont devenus apostats, les Jacobins tâchent de les gagner & de les mettre dans leur parti : on exige d'eux une cérémonie infame qui est de se déprêtriser; s'ils y consentent, on les met en liberté; s'ils s'y refusent, la guillotine devient leur partage aussi bien que le nôtre.

M. Aurose n'est plus. Nos persécuteurs qui en vouloient particulièrement à ce vertueux ecclésiastique, l'ont guillotiné. — L'interrogatoire qu'on fait su-

Vir aux femmes, est fort court; le voici : Renonce à ta religion, à ton fanatisme, ou tu vas mourir : si elles refusent d'apostasier, elles sont aussi-tôt conduites à la mort.

Oh, mon ami ! vous n'avez pas d'idée de la constance, du courage & de la tranquillité d'ame de nos généreux martyrs : l'histoire des premiers martyrs de l'Eglise, ne produit pas d'exemples plus frappans de fermeté & d'héroïsme : marchant à la mort, plusieurs de nos catholiques disent d'une voix forte & intelligible, qu'ils donnent volontiers leur sang pour la Religion ; au pied de l'échafaud ces infortunées victimes se donnent les unes aux autres le baiser de paix ; on apperçoit sur leurs visages, un contentement, une satisfaction, une tranquillité que je ne suurois vous exprimer ; dernièrement un jeune homme, prisonnier, renvoyé absous par le tribunal révolutionnaire, disoit hautement & publiquement qu'il étoit fâché qu'on l'eût empêché de suivre ses camarades de religion.

Dans toutes les prisons, dans toutes les caves de notre ville, il se trouve des prêtres catholiques qui travaillent jours & nuits au salut de leurs frères. Ces vertueux ecclésiastiques ne cessent de consoler & d'encourager nos pauvres prisonniers. Plusieurs ont déjà reçu le prix de leur zèle. Car vous comprenez que les prêtres sont expédiés de préférence. Cependant je suis encore à mon poste ; mais j'y mets toute la prudence possible, pour ne pas finir trop-tôt un travail qui peut être utile : chaque jour, chaque moment, je m'attends à être arrêté, & je l'ai bien mérité aux yeux des hommes de nos jours. Si on m'arrête, on ne me laissera pas pourrir en prison, la mort suivra de près mon arrestation.

Voici une nouvelle persécution qu'on va nous susciter : on ne veut désormais d'autre culte que celui de la raison : c'est-à-dire, dans leur langage, l'athéisme ou le déisme. Sur un simple refus d'embrasser ce culte, qui est l'abjuration de tout culte, on sera condamné à la mort. Oh, que les vrais pas-

teurs vont devenir plus que jamais nécessaires à nos pauvres catholiques ! Adieu , mon bon ami. Si , sous quinzaine , vous ne recevez pas de mes nouvelles , priez pour moi , car il est probable que je ne serai plus ; Et si je suis au Ciel , je ne vous oublierai pas. Adieu encore une fois.

P. S. j'apprends dans l'instant que des centaines de fideles viennent d'être égorgés : c'est par bandes qu'on les immole ; la même barbarie s'exerce dans toute l'étendue du royaume , principalement dans les grandes villes.

M. l'abbé de Castillon , vicaire-général de notre diocèse , M. Cotton prêtre , Et le pere Benoit Capucin , tous trois exilés pour la foi , ont eu le courage de retourner à Lyon dans la seule vue de se rendre utiles aux catholiques ; à leur arrivée ils ont été arrêtés ; ils ont confessé , consolé Et encouragé les compagnons de leur prison ; ils ont fini par être les victimes de leur zèle ; ils ont été tous les trois guillotinés. »

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 10 Février). Les troupes Autrichiennes qui s'étoient portées sur la chaussée de Bouchain & de Cambray pour couper la communication entre ces places , ont été obligées soit par la rigueur de la saison , soit par les attaques réitérées de l'ennemi , de rentrer dans leurs anciens cantonnemens. Du côté de la Flandre occidentale , les conventionnels , après avoir échoué devant Poperingue , qui n'étoit presque défendu que par des payfans armés , ont entièrement dévasté , en se retirant , toute l'étendue de cette frontiere , depuis Furnes jusqu'à Ypres. Les rassemblemens que l'ennemi forme sur les frontieres du comté de Namur , semblent annoncer le projet de faire quel-

quelques tentatives de ce côté; mais les généraux des armées alliées ont pris des mesures imposantes pour couvrir cette portion de notre territoire.

On fait que M. van de Veld ayant été nommé chancelier de Brabant, & apprenant que sa nomination étoit désagréable aux Etats, a donné sa démission: on dit aujourd'hui que l'empereur l'a acceptée; mais on ignore encore qui fera revêtu de cet emploi important. Il paroît une dépêche de S. A. R. le gouverneur-général adressée aux Etats de Brabant, & conçue en ces termes:

„ Charles-Louis, archiduc d'Autriche, &c. Très-révérènds, révérends peres en Dieu, nobles, chers & bien-amés. Comme il est important pour rétablir la paix & la bonne harmonie entre les provinces Belges, qu'on reprenne & qu'on termine le plutôt possible la liquidation des dettes contractées à l'occasion des troubles; nous vous faisons les présentes pour vous requérir, conformément à notre décret du 27 Septembre dernier, d'envoyer vos députés en cette ville le 20 de Février prochain pour reprendre les opérations de cette liquidation, vous prévenant, que vos députés, de même que ceux de la généralité des provinces, que nous avons requis à cet effet, devront être munis de pleins pouvoirs & autorisation suffisante pour terminer l'objet de cette liquidation, qui intéresse si fort la généralité de toutes vos administrations. A tant, très-révérènds, révérends peres en Dieu, nobles, chers & bien-amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. Bruxelles le 24 Janvier 1794. „

On voit par ce décret de l'archiduc, que si d'un côté l'empereur & son illustre frere ne perdent pas de vue les intérêts de la Belgique, leur excellente volonté est entravée par des obstacles toujours renaissans. Car cette liquidation acceptée avec tant d'empressement par les

Etats de Brabant, est restée pendant plusieurs mois dans une sorte d'abandon & d'oubli, par les restrictions, modifications, tournures & formules que vouloient lui donner ceux pour qui elle étoit une espece de défaite & pouvoit être encore un aliment de division. Les autres projets que la justice du prince de concert avec le zele des bons citoyens avoit conçus, sont également restés dans un état de suspension; & de tous les vœux publics il n'en est aucun qui arrive à sa pleine consommation. Cependant le cas est urgent. L'ennemi est aux portes, & quel ennemi! tandis qu'on semble hésiter sur la résistance, dans le doute s'il n'est pas des ennemis intérieurs plus redoutables encore; comme si le cas d'une ruine présente & inévitable pouvoit être balancé par un danger possible & éloigné: conduite semblable à celle d'un homme qui se noyeroit dans la crainte d'une tempête. Il n'est du reste que trop vrai que les menaces de certaines gens, depuis qu'ils ont repris leur force première, éclatent avec tant de morgue, qu'ils font perdre de vue les hordes carnassières qui hurlent autour de nous (a). Chacun, selon

(a) Il est incroyable avec quelle imprudence des hommes dont le premier devoir est l'attachement au souverain, des militaires, des gens de robe, des employés de toutes les sortes qui vivent de ses bienfaits, desservent ses intérêts en représentant sa loyale conduite envers les Belges comme une dissimulation politique, assortie aux besoins du moment. Il n'y a pas jusqu'à un homme très-imposant par l'aristocratie réunie du sacerdoce & de la noblesse qui ne se plaçoit, il y a peu de tems, à fortifier cette

la portion de puissance qu'il a su conserver ou récupérer, travaille soit directement soit par des voies obliques à ramener le précédent état des choses, ou à combattre celui qui plus ancien & seul légal venoit de fixer les soins & les sages dispositions du prince. De-là un mouvement compliqué & incapable d'aucune direction; par une multitude de causes impulsives, disparates & contradictoires, des ressorts arrêtés ou détruits, d'autres parasites & embarrassans : de là ces opérations où se décelé sans aucun déguisement l'envie & le plaisir de chagriner, d'humilier, d'irriter le corps de la nation; l'attention à remuer les objets grands & petits auxquels tiennent l'affection ou l'aversion publique, de les tourner en sens contraire de ce qu'ils sont dans le sentiment général; & de se faire ainsi un jeu de l'embaras, des craintes, & des dangers de la patrie en souffrance : de-là encore le bas expédient de payer les gazetiers pour calomnier les Etats, le clergé, la magistrature, & tout ce qui a le courage de se tenir aux loix constitutionnelles du pays; afin de renforcer les intrigues domestiques par les injures des folliculaires étrangers. (a)

opinion par les propos les plus indiserets. Depuis on l'a vu consignée dans un écrit public; & malgré qu'elle soit complètement fautive, démentie par des faits décisifs, réfutée par les lumières de la politique la plus commune; elle a si bien pris chez les hommes timides & crédules, que l'éloquence d'un Eschine ou d'un Démôsthène ne parviendra pas à la leur faire changer.

(*) La chose en est venue enfin à un tel excès,

Au milieu de cette crise a paru le nouvel *Almanach de la cour*, presque en tout le même que celui de 1789, & par-là peu propre à fortifier l'esprit public par le pressentiment d'un bonheur complet (a). On prétend qu'il

que les mercenaires ne veulent plus servir; ou ils refusent l'argent, ou ils le gardent sans en rien faire & même en donnant le démenti à leurs honnêtes correspondans. C'est ainsi qu'on lit dans la gazette de Cleves, au sujet d'un article que M***. avoit fait mettre dans cette feuille, le désaveu suivant.

„ Nous sommes requis de la part du magistrat de la
„ ville de Bruxelles de rétracter, comme nous nous
„ empreignons de le faire, un article de notre no. 7
„ du 22 Janvier, où il est dit : que le tiers état
„ avoit fait aux deux premiers ordres des demandes
„ exorbitantes, contraïres à cette constitution qu'il
„ ne cesse d'invoquer dans toutes les occasions &c.

„ Nous sommes autorisés à assurer le public, que la
„ plus parfaite harmonie regne entre les trois ordres,
„ Et que rien ne peut les désunir, lorsqu'il s'agit du
„ maintien de la constitution, &c. Voilà, pour me ser-

vir des paroles même du périodiste rétractant & repentant, voilà le grand tourment des ennemis cachés & des ennemis déclarés du pays; c'est cette harmonie, cette union, cette constitution, qui font leur enfer : puisse-t-il durer aussi long-tems, que celui qui les attend pour d'autres crimes!

(a) Pour ne pas m'élever à la hauteur des dignités éblouissantes, je ne citerai que la *commission des études*, chose infiniment importante dans les circonstances, j'ose dire, la seule d'où dépend fondamentalement le salut public. Sans être sceptique de profession on peut douter s'il y a dans la Belgique un père, une mère, un instituteur, professeur &c. qui ait la moindre confiance dans aucun des membres de cette commission, relativement à

a fait une impression assez vive, pour engager le gouvernement à le faire supprimer. Il est de fait qu'on ne le distribue plus, & qu'il y a défense de le vendre.

LUXEMBOURG (le 1. Février). Notre frontière est encore souvent visitée par les cannibales, sur-tout du côté de Virton & de Neuchâteau, où ils dévastent tout à l'ordinaire.

L'instruction publique est toujours suspendue dans cette province, malgré les vives instances faites à ce sujet par ce que nous avons de meilleurs citoyens. On assure que les Etats sollicitent vivement l'exécution du plan qu'ils ont proposé, & s'opposent à celui qu'on a voulu lui substituer & qui ne promet rien de bon. Le rétablissement des couvens ne va pas plus vite! On voit cependant circuler les demandes de nos bonnes Religieuses qui soupiraient après leurs anciennes retraites; entr'autres une Requête des dames de Marienthal, adressée au ministre plénipotentiaire & conçue en ces termes.

„ Supplient en très-profond respect les Religieuses du monastère de Marienthal, ordre de St. Dominique disant :

„ Qu'en 1786 elles ont été supprimées par ordre de sa majesté L. E. R. Joseph II, sans que nul genre de plainte ou d'inculpation ait devancé cet acte de sévérité.

Expulsées d'un asile qui faisoit leur félicité &

l'objet qui lui est assigné (en respectant d'ailleurs leur mérite sous tout autre rapport). Et si cette confiance n'existe nulle part, comment arrive-t-il que pour de telles choses il se fasse exclusivement de tels choix ?

arrachées à un genre de vie conforme à leur vocation, à des habitudes chéries, & passées en seconde nature, les suppliantes depuis cette désastreuse époque, ont traîné dans la douleur des jours tissus de chagrin.

En 1791, S. M. l'empereur Léopold II ayant fait cesser nombre d'innovations du regne précédent & annoncé des vues de redressement plus étendues, les suppliantes ont réclamé pour leur rétablissement la justice du souverain; mais trop faiblement secondées, elles doutent que leurs voix aient pu pénétrer jusqu'au pied du trône.

Aujourd'hui que l'équité de l'empereur François II, aidée des lumières & du zèle restaurateur de V. Exc. a pu dissiper les obstacles qui entravoient sa marche, & que les monastères Belges commencent à ressusciter de leur ruine; les suppliantes sentent renaître le doux espoir de trouver enfin un terme à leur exil, convaincues que dans une parfaite identité de causes, leurs droits aux bontés protectrices du souverain ne peuvent être affaiblis par la diversité des provinces.

Elles osent donc avec une entière confiance recourir à V. Exc., la supplient très-humblement de porter aux pieds de S. M. leurs supplications, & de réclamer la réintégration des suppliantes dans leurs biens non-aliénés & dans le couvent de Marienthal dont aucun genre de délit n'a jamais provoqué l'extinction. „

Les Religieuses du couvent supprimé de Hofingen & celles du St.-Esprit, à Luxembourg, ont fait les mêmes démarches pour être rétablies dans un état, dont la privation (comme il arrive toujours à l'égard des vrais biens) leur a fait sur-tout connoître le prix & les douceurs. On remarque que jusqu'ici l'exemple & les plaintes de ces ferventes filles n'ont pas engagé les Religieux supprimés à rompre le silence. Ceux de Hofalife qui avoient si vivement réclamé leur institut en 1787, ne paroissent plus le répéter

dans un tems où la chose offre bien plus d'aifance. Mais il faut croire qu'ils le feront dès qu'ils verront qu'on met sérieufement la main à la reftauration des ruines du fanctuaire. En attendant, les Etats pour appuyer les demandes fi raisonnables & fi édifiantes des Religieufes, ont adreffé à l'empereur la représentation qui fuit :

„ Remontrent en très-profond refpect les députés des Etats du pays duché de Luxembourg & comté de Chiny, que dans la juftte confiance que V. M. daigneroit avoir pour les maifons fupprimées dans cette province de Luxembourg, les mêmes égards que pour celles également fupprimées dans les autres provinces des Pays-Bas, enfuite de l'édit du 17 Mars 1783, la généralité des Religieufes des couvens de Marienthal, de Hofingen & des Urbaniftes dites du S. Efprit, ayant refpectivement présenté les trois requêtes ci-jointes, tendantes à ce que ledits Etats follicitent aux pieds du trône de V. M. le rétabliffement defdites maifons ; le defir empreffé de ces ferventes & vertueufes filles a été trouvé fi raisonnable & fi conforme aux pieufes intentions de leurs fondateurs, qu'il fut accueilli par acclamation dans l'afsemblée des mêmes Etats terminée le 9 Octobre dernier, où tous les fuffrages des trois ordres fe réunirent dans le moment même pour charger les remontrans de fupplier, avec le plus profond refpect, V. M., non-feulement d'accorder gracieufement la demande de ces Religieufes, mais encore d'ordonner le rétabliffement de tous les autres couvens fupprimés, s'entend de ceux dont les individus feroient difpofés à rentrer & à reprendre le train de vie qu'ils ont voué irrévocablement à Dieu par l'aête folemnel de l'émiſſion de leurs vœux.

A ces caufes pour fatisfaire à la réfolution defdits Etats, les remontrans ofent fe préfenter aux pieds de V. M.

Suppliant qu'il lui plaife octroyer en faveur

des couvens supprimés dans cette dite province de Luxembourg, semblable décret à celui qu'elle a daigné porter sur cette matiere pour le comté de Namur & pour la Flandre, & de déclarer en outre, que l'émission des vœux solempnels pourra dorénavant avoir lieu aux termes du Concile de Trente, ainsi que les Etats l'ont demandé par leurs très-humbles remontrances du 18 Janvier 1791 (a). „

Fait à Luxembourg le 31 Octobre 1793. *Etoient signés*, Bernard, abbé de Munster, de Pfortzheim, J. B. Huart.

Suit le décret de S. M.

„ *Rapport fait de la représentation ci-attachée sous le cachet secret de S. M. des Etats de la province de Luxembourg à l'égard des communautés religieuses, qui ont été supprimées ensuite de l'édit du 17 Mars 1783; S. M., à la délibération du sérénissime gou-*

(a) Comment se fait-il qu'une demande si souvent & si pressamment réitérée par les évêques & par les Etats, reste toujours sans effet & ce qui plus est sans réponse? Demande dont l'objet tient essentiellement à la volonté bien déterminée de l'empereur de conserver & de rétablir les monasteres, puisqu'il est certain que sans cela ils doivent périr plus ou moins rapidement; comme les Etats de Flandre l'ont démontré encore tout récemment *. Quel intérêt peut-il exister à s'opposer à une chose que le droit naturel, les décrets de l'Eglise, l'expérience, le vœu des chrétiens, les instances des représentans des nations, les avis & les prieres des évêques, la volonté expresse du souverain, concourent à rétablir dans l'ancien état *? ... Quant à ce qu'on raconte, que peu de jours après la représentation des Etats de Flandre, il a été envoyé tout uniment par les fiscaux ordre aux évêques de tenir la main au décret d'innovation & de réforme; la chose est si singuliere qu'on s'est justement refusé à la croire. Il est vrai cependant que c'est une des causes qui les premières ont réembrouillé les affaires du pays, en affoiblissant une confiance qui pendant trois mois avoit fait avancer la chose publique à tire-d'aile.

* 1 Sept. 1793, p. 65.

* 1 Oct. p. 231.

verneur-général des Pays-Bas, a autorisé, comme elle autorise, par les présentes, les mêmes Etats de Luxembourg à établir incessamment, de commun accord avec les évêques diocésains, une commission composée de sept personnes, dont deux ecclésiastiques, & les autres laïques; laquelle commission de concert avec le nonce du St. Siege & lesdits évêques respectivement, rétablira au nom de S. M., qui l'autorise expressément à cet effet, ceux desdits couvens supprimés dans la province de Luxembourg, qui pourront facilement l'être, après que tous les individus, qui voudront y rentrer, auront signé & présenté à la susdite commission leur acte de renonciation à tout recours direct ou indirect contre le trésor royal ou ses représentans, tant au chef de l'administration antérieure des biens & des aliénations, qui peuvent avoir été faites au profit de la caisse de Religion, qu'autrement, avec leur soumission de se contenter des biens de leurs maisons, tels qu'ils se trouvent actuellement; lesquels biens seront, avec tous leurs documens & titres y relatifs, remis à ladite commission, aussi-tôt qu'elle sera établie, pour être par elle remis aux communautés à réintégrer & les autres provenans des communautés, qui ne seront point dans le cas de cette réintégration, continués à être régis au moyen des receveurs & administrateurs actuels (pour autant que le comportera l'administration restante) d'après les regles de comptabilité & d'administration observées jusqu'ici & d'après les baux existans: bien entendu qu'aucun individu ne sera forcé de rentrer, & que la commission, en rétablissant les couvens, qui pourront l'être, prendra des renseignemens convenables pour assurer le payement exact des pensions (& des secours extraordinaires au besoin) à ceux des individus qui ne peuvent pas être rétablis, ou qui en suite des dispenses à obtenir du St. Siege, seront dans le cas de ne point rentrer, y comprises aussi les Religieuses, qui se sont expatriées lors de la suppression; déclare S. M., que les couvens à rétablir jouiront de tous les privilèges, droits & immunités; avec la faculté de recevoir des novices comme ci-devant: se ré-

servant du reste, en conformité de l'article 12 de la dépêche adressée aux Etats de Luxembourg le 12 Février 1790, l'agrément de l'emploi à faire, après l'extinction de toutes les charges, des biens des couvens, qui ne seront pas réintégrés : S. M. autorise en outre ladite commission à porter à la connoissance du gouvernement, les demandes à faire par des communautés à réintégrer, afin d'obtenir l'amortissement d'autres biens-fonds, en remplacement de ceux qui peuvent avoir été aliénés pendant la suppression ; lequel amortissement leur sera accordé gratis.

Mande & ordonne S. M. à tous ceux qu'il appartient, de se régler & conformer selon ce. Fait à Bruxelles le 30 Novembre 1793. Paraphé, Fier. Vt. Plus bas par ordonnance de S. M., étoit signé, Beaumont, & à côté étoit apposé le cachet secret de S. M., imprimé sur hostie rouge, couvert de papier blanc. „

Il a été établi un comité par les Etats pour le rétablissement des maisons supprimées, afin de déterminer des moyens prompts & sûrs pour y parvenir. On dit que quelques membres de ce comité entrevoient des difficultés, à raison que ces maisons durant la guerre sont occupées par des militaires qui ne peuvent pas s'en passer, & croient que la chose se fera tout uniment & sans nul obstacle, à la paix. Il est vrai que cette difficulté existe ; car l'on fait que les dames de Bonnevoie, non supprimées, ont été dans le cas de prêter leur maison pour les malades, dans un cas vraiment urgent. Mais on peut commencer l'ouvrage, en rassemblant les Religieuses dans quelque maison vaste & commode, où l'on construira dans une salle une chapelle temporaire ; en leur consignnant leurs biens & leur en abandonnant l'administration. Par-là le spirituel & le temporel seront en su-

reté, les bonnes intentions du prince constatées par le fait, le vœu des Etats & du bon peuple de Luxembourg réalisé.

Les Religieux d'Orval réfugiés dans cette ville, se conduisent avec beaucoup d'édification ; ils ont emporté avec eux l'esprit de recueillement & de silence, laissant tout le reste aux athées François. Le nouvel abbé, qui remplace le très-méritant D. Barthelemi Lucas, est D. Gabriel Signitz : on ne pouvoit, dans les circonstances sur-tout, faire un plus heureux choix.

On voit circuler ici une Lettre du comte d'Artois au maréchal de Broglie, qui a fait faire bien des réflexions sur l'état où est réduit ce prince, ainsi que sur son caractère qui s'y fait avantageusement connoître (a). Elle est conçue en ces termes.

A Ham, ce 11 Janvier 1794.

„ Mon cœur est si vivement touché & si profondément affecté, mon cher maréchal, de l'état affreux où sont réduits mes dignes compagnons de fidélité & de malheur, & j'éprouve tant de retard pour obtenir les secours que le régent n'a cessé un instant de solliciter, que je n'hésite pas de remettre entre vos mains la dernière ressource que je tiens de l'impératrice de Russie. Je n'ai pas besoin de vous recommander l'emploi que vous devez faire des fonds que vous vous procurerez

(a) Ce prince est devenu réellement très-intéressant par ses malheurs, & plus encore par l'effet qu'ils ont eu sur lui. Une de mes connoissances étant allé le voir, l'a trouvé très-étroitement logé, vivant sobrement, ne mangeant qu'une fois le jour, sans aucune de ces compagnies que la corruption des cours regarde comme inséparables des princes, entendant tous les jours la messe, & paternellement occupé de ses enfans, qui sont charmans, & élevés dans les bons principes.

par la vente des médailles & du diamant : non-seulement je m'en rapporte à votre sagesse, mais vous savez que les plus malheureux & les plus souffrans sont, en ce moment pénible, les plus chers à mon cœur. Je vous ai déjà parlé, mon cher maréchal, de l'extrême embarras où je me trouvois personnellement ; mais je ne me compterai jamais pour rien, lorsqu'il s'agira de satisfaire le plus pressant besoin de mon cœur. En conséquence, je charge M. du Verne de vous remettre la somme de trois cens louis pour subvenir aux premiers fraix, & pour vous donner le tems de vendre, aux meilleures conditions possibles, les médailles & le diamant. J'ai la certitude que j'honore les dons de l'impératrice en les employant à un usage aussi sacré ; mais je vous déclare, mon cher maréchal, que mon intention formelle est que ce foible secours ne soit compté pour rien, ni quant aux fonds qui doivent être versés dans la caisse de Dusseldorf, ni quant aux justes demandes que vous aviez formées au moment où nous espérons que l'emprunt de Hollande auroit du succès. Enfin, si je ne parvenois pas encore à obtenir les secours que je sollicite avec plus d'ardeur que jamais, si je me trouvois alors destitué de tout moyen personnel pour me porter où le service du roi l'exigeoit, je conserverois encore une ressource précieuse dans le cœur des gentilshommes François ; & avec un tel appui de chemin de l'honneur sera toujours ouvert pour moi.

Ne perdez pas un instant, mon cher maréchal, pour employer cette foible ressource. Je serai trop récompensé si elle peut soulager une partie des excellens François auxquels toute mon existence est consacrée.

Recevez, mon cher maréchal, l'assurance de tous mes sentimens de confiance, d'estime & d'amitié.
CHARLES-PHILIPPE.

P. S. Mes enfans possédoient une épée qui étoit un don de mon malheureux frère. Ils vous l'envoient, mon cher maréchal, pour l'employer au même usage. Ils vous prient de leur donner en échange une des vôtres, pour les conduire plus sûrement dans la route de l'honneur, que vous avez si fidèlement & si glorieusement suivie. „

NOUVELLES DIVERSES.

Les mouvemens qui se font sur les frontieres de la Russie & de la Turquie sont encore un mystere politique qu'il est difficile de pénétrer. On parle aussi de quelques regimens Russes qui devoient s'embarquer pour les Pays-Bas ou pour les côtes de France. — Le genie finit-
 tre qui plane sur les théâtres, qui tantôt les brûle, tantôt les ensanglante, tantôt les fait
 crouler *, continue à donner de tems en tems * 15 Sept.
 des leçons terribles, sans que la fureur de l'his- 1792, p.
 trionisme s'affoiblisse le moins du monde. Le 130.
 3 Février, au moment où les portes du petit
 théâtre de Hay-Market, à Londres, se sont ou-
 vertes, le public s'y est précipité avec tant
 d'impétuosité, que sur le champ il s'est fait un
 engorgement très-considérable dans le passage
 de l'escalier, 15 personnes y ont péri écrasées ou
 étouffées. — Les jacobins se sont tellement
 multipliés à Lisbonne, qu'il a fallu les arrê-
 ter, les mettre sur un vaisseau & les envoyer
 à Genes. On lit dans une Lettre écrite, il y a
 12^e ans, ce qui suit. „ Le prince-héréditaire est
 „ environné de philosophes: vous verrez plus
 „ tard ce qui en arrivera „. — L'électeur
 de Cologne est arrivé à Vienne vers le com-
 mencement de Janvier. Comme plusieurs feuilles
 ont annoncé qu'on y attendoit également celui
 de Treves & de Mayence, on a fait sur ce
 rendez-vous, qui est encore très-incertain, di-
 verses conjectures. Quelques-uns se sont imagi-
 nés qu'il s'agissoit de ressusciter le parti d'Ems:
 mais outre que ce n'est guere le tems de re-
 muer des affaires de ce genre, il est certain
 que l'électeur de Treves n'est pas disposé à y

prendre la moindre part. Il est peut-être plus vrai qu'il est question de prévenir l'exécution d'un certain plan formé depuis assez long-tems par quelques puissances, & dont il aura transpiré quelque chose durant les dernières négociations. — Le baron de Felz, ci-devant secrétaire d'état & de guerre, au Pays-Bas, occupe à Vienne la place de référendaire qu'avoit le conseiller de Spielmann. — Quelques Lettres de Bruxelles assurent qu'un courier arrivé de Vienne le 27 Janvier, a apporté des dispositions souveraines très-propres à consolider la tranquillité des provinces Beligiques & leur bonne harmonie avec le souverain; on parle de la nomination d'un chancelier qui ne peut qu'être agréable à la nation, ainsi que d'autres arrangemens qui produiroient une satisfaction générale. Puissent les intentions sages & chrétiennes d'un bon prince prévaloir enfin contre les obstacles dont la malignité les entrave, puisse sa justice dissiper le nuage du jacobinisme qui en intercepte les rayons!

Je remercie M. le bibliothécaire de l'abbaye de Werden, de la connoissance qu'il me donne d'un ancien manuscrit de la Lettre de Polycrate, & des réflexions qu'il me communique à ce sujet. Je souhaite que celles que j'ai faites dans le dernier Journal sur le même sujet, puissent le satisfaire; j'ajouterai seulement que si la Lettre est supposée, on ne doit pas s'attendre à la trouver dans un manuscrit différente de ce qu'elle est dans un autre; mais si elle est seulement interpolée, l'on pourroit alors en trouver des exemplaires où l'interpolation ne feroit pas. Quoi qu'il en soit, on comprend que la chose étant soumise à l'examen des favans par une *Dissertation* imprimée, je ne puis en parler davan-

tage, à moins que quelque nouvel ouvrage pour ou contre l'opinion du P. Molkenbuhr, me ramene sur cette matiere.

Quoique le Journal du 1er. Février ait encore disparu sur les frontieres du Brabant, au préjudice des souscripteurs & plus encore de l'imprimeur, il reste certain que le gouvernement des Pays-Bas n'a aucune part à son enlèvement. Non-seulement S. A. R. l'archiduc, & S. Exc. le ministre, en ont témoigné leur étonnement, mais par les recherches qu'ils en ont ordonnées, on fait aujourd'hui que c'est l'opération d'un buraliste influencé par un membre du conseil des finances, à l'insu du corps, & nommément du président qui s'est franchement expliqué sur cet article. C'est le même individu qui avoit essayé la chose sous l'ancien gouvernement, en 1792; mais qui a dû d'abord se désister de son projet. Comme il se fonde sur l'*édit* (je l'appelle toujours ainsi parce qu'il en avoit toute la forme & non pas celle d'un simple *décret*) de 1788, & que j'ai péremptoirement réfuté cette creuse idée dans le Journal du 15 Décembre, pag. 634, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir sur cet objet. Je répéterai seulement ce que j'ai déjà dit, savoir: qu'au moment même où le Commissaire Impérial (le comte de Cobenzl) révoquoit tous les édits qui avoient donné lieu à la proscription du Journal, ce seigneur m'écrivit une Lettre, toute entiere de sa main & sans aucune provocation de ma part, pour me féliciter sur *ma persévérance dans les bons principes*. Et pour qu'on ne dise pas qu'on cela il agissoit comme particulier, j'ajouterai qu'il m'envoya un sauf-conduit au grand sceau de l'empereur pour m'inviter à une conférence. Aussi depuis 1790 le gouvernement n'a jamais contredit cette équitable & honorable réparation; les Journaux ont librement circulé dans la Belgique, sous les yeux de la Gouvernante, de Mrs. de Crumpipen & Feltz qu'on paroît avoir eu tort d'éloigner plutôt que d'autres. Du reste, quelque jugement qu'on porte

* Si on excepte les derniers jours de leur administration.

de ma personne & de mes écrits, c'est en tout sens un objet qui n'est pas du ressort du conseil des finances : comme je l'ai écrit à ce même monsieur, le 23 Juin 1792. Si le cas se renouvelle encore, je donnerai au public cette Lettre avec quelques autres, reçues & répondues, accompagnées de réflexions convenables.

Zero est le mot du dernier logogriphe-charade.

JAMAIS par moi lieux bas ne furent habités :
 Mon corps est agissant sans vie,
 Et l'on me voit tourner les yeux de tous côtés,
 Quoique de regarder je n'aie aucune envie.

Dans le dernier Journal, p. 182, l. pénult. de la note (b), avoir eu raison parce-qu'il y a, lisez avoir raison parce qu'il y a eu. — P. 228, l. antépénult., ci-devant Paw, lisez neveu de Mr. Paw, chanoine &c.

T A B L E.

ESPAGNE	(Madrid.	273
DANEMARCK	(Coppenhague.	274
ITALIE	{ Turin.	275
	{ Genes.	278
ANGLETERRE	(Londres.	279
AMÉRIQUE-UNIE	(New-Yorck.	289
ALLEMAGNE	{ Vienne.	291
	{ Manheim.	293
FRANCE	(Paris.	294
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	304
	{ Luxembourg.	309
NOUVELLES DIVERSES.		317